

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(4^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 6 Avril 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — *Politique générale.* — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration (p. 71).

MM. Coffineau,
Bonnemaison,
Jalton.

M. Mauroy, Premier ministre.

Clôture du débat.

Explications de vote :

MM. Robert-André Vivien, le président, Joxe.

Suspension et reprise de la séance (p. 78).

MM. Robert-André Vivien, le président.

Rappels au règlement.

MM. Joxe, Labbé, le président, Gaudin, Ducloné.

Explications de vote (*suite*).

MM. Ansart,
Rossinot,
Joxe.

M. le président.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 86).

Proclamation du résultat du scrutin.

Approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

2. — *Dépôt de projets de loi (p. 87).*

3. — *Dépôt de rapports (p. 87).*

4. — *Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat (p. 87).*

5. — *Dépôt d'un projet de loi adopté avec modifications par le Sénat (p. 87).*

6. — *Ordre du jour (p. 87).*

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement, explications de vote et vote sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, les explications de vote et le vote par scrutin public à la tribune sur cette déclaration, en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution.

Dans la suite du débat, la parole est à M. Coffineau.

M. Michel Coffineau. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, certains de mes collègues et notamment M. Christian Goux ont largement exposé les réflexions qu'inspire aux socialistes le plan gouvernemental. Je fais tout à fait miennes ces réflexions et ces propositions et je me propose d'intervenir plus particulièrement, dans ces circonstances, sur les relations, je pourrais dire l'osmose, entre la gauche et les travailleurs.

Comme de très nombreux autres collègues de la majorité et, je le sais, comme vous-même, monsieur le Premier ministre, je connais bien les salariés de notre pays.

La très grande majorité d'entre eux se contente d'un salaire petit ou moyen, en tout cas modeste, tout en subissant, une vie durant, la situation subordonnée d'exécution d'un travail souvent inintéressant, rarement maîtrisé.

Je ne parle pas seulement des plus défavorisés, salariés payés au S.M.I.C., voire des hommes et des femmes totalement démunis, pauvres réels dont le Gouvernement a eu le souci, en cherchant les moyens concrets, de les sortir de ces situations de scandaleuse inégalité. Hier, la droite, la grande bourgeoisie, se contentait de la bonne conscience de celui qui donne au pauvre pourvu qu'il reste pauvre.

Je ne parle pas seulement de ceux-là mais aussi de la majorité de notre peuple, socialement dans cette situation de dépendance, et qui forme la plus grande partie du soutien à la majorité de gauche.

Ces travailleurs, salariés moyens et modestes, ne sont aucunement effrayés par la perspective de la rigueur, parce que cela leur arrive : fins de mois difficiles, chômage, total ou partiel, diminution d'activité, ils sont souvent obligés de réduire encore un niveau de vie pourtant bien modeste.

Beaucoup plus que ceux qui sont habitués à ne pas compter, ils savent supporter une période de rigueur s'ils en reconnaissent le bien-fondé, s'ils en comprennent les motivations et les attendus. Je pourrais d'ailleurs dire la même chose des consommateurs et de leurs organisations. Je suis persuadé qu'ils sont aujourd'hui dans cette situation de compréhension, mais il faut tout faire pour qu'ils y demeurent et, en premier lieu, il convient de répondre à leur attente de transformation de la société française afin de leur permettre d'avoir une autre place, d'être autrement reconnus qu'ils ne l'ont été par les générations de gouvernements de droite.

Il faut d'abord que les salariés aient le sentiment que leurs aspirations à la dignité et au changement des rapports sociaux continuent d'être prises en considération par la volonté de la gauche — j'y reviendrai dans la suite de mon exposé — mais aussi que l'effort demandé, tel que l'exprimait le Président de la République, soit équitablement réparti pour que chacun y contribue à la mesure de ses moyens. J'ai bien entendu, dans ce sens, la volonté du Gouvernement, exprimée par vous-même cet après-midi, monsieur le Premier ministre, de préserver, voire d'améliorer le pouvoir d'achat des plus défavorisés et de respecter les accords sur les clauses salariales.

Pour parler encore de l'équité, qu'y a-t-il de plus irritant, pour la grande masse des salariés, que de voir certaines catégories de citoyens, minorité privilégiée, dans certains cas au détriment même de la collectivité — je pense à certaines professions libérales — se mettre à crier très fort, parce qu'une partie minime de leur privilège leur a été retirée, ou simplement se trouve menacée ?

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Michel Coffineau. C'est dans la fermeté dont vous avez fait preuve au niveau du Gouvernement, face à ces criaileries injustifiées, que le peuple de gauche reconnaît aussi votre volonté d'équité, monsieur le Premier ministre.

Evoquant, tout à l'heure, la situation subordonnée du salarié d'exécution, j'y opposais la volonté du Gouvernement de la gauche d'y répondre par une transformation des rapports sociaux.

J'approuve tout à fait la volonté que vous avez exprimée cet après-midi, monsieur le Premier ministre, de réconcilier les Français avec leurs entreprises en vous appuyant sur les racines mêmes de la gauche, qui sont le signe de son authenticité.

Les quatre lois sur les nouveaux droits pour les travailleurs présentées par votre Gouvernement et votées dans le courant de 1982 amorcent déjà ces changements d'une façon considérable.

Les organisations syndicales ont des moyens nouveaux pour organiser les salariés et développer une politique de négociation en vue d'améliorer la situation des travailleurs, sans conflits inutiles et coûteux, permettant, par là même, un développement de la capacité et de l'efficacité de nos entreprises.

La sécurité dans le travail, élément important de la vie de chacun, souvent, malheureusement, trop négligée, a ouvert la possibilité d'une prise en considération plus importante, avec des moyens dont l'efficacité est considérablement renforcée.

Les délégués élus dans les comités d'entreprise sont dotés aujourd'hui des moyens qui leur manquaient pour connaître avec précision la réalité économique de leur entreprise et donc intervenir, au moins sous la forme d'alerte, lorsque la vie de l'entreprise, voire sa survie, le nécessite.

Enfin, un droit d'expression est reconnu aux salariés, pour qu'ils puissent utiliser leur capacité individuelle et collective d'innovation, de créativité, ou simplement de suggestion quant à l'organisation du travail qu'ils accomplissent. Cette dernière disposition, soumise à négociation entre les partenaires sociaux, donne déjà des résultats encourageants quant au nombre et à la qualité des accords conclus.

Sur tous ces textes, les salariés et les organisations syndicales enregistreront avec satisfaction l'intention exprimée cet après-midi par le Premier ministre de « sortir » tous les décrets avant l'été. Il s'agit là d'une grande œuvre du Gouvernement et de l'ensemble de la gauche, reconnue, j'en suis sûr, par tous les salariés, mais aussi par de nombreux chefs d'entreprise soucieux de l'efficacité à la fois économique et sociale de leur entreprise et qui ne se contentent pas de gémir négativement sur la légère augmentation des charges que cela peut éventuellement entraîner.

Dans la fonction publique, les droits des salariés, les droits syndicaux, ont également enregistré une amélioration très sensible ouvrant, là aussi, de larges possibilités de débat pour l'ensemble des salariés concernés et permettant une grande politique de concertation avec les organisations syndicales.

Les trois textes de loi sur le statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités locales, que notre assemblée doit examiner lors de cette session parlementaire, répondent à une longue attente de ces fonctionnaires, et permettront une amélioration sensible de leur situation.

Une autre grande réforme, qui viendra en discussion dans quelques jours, va marquer également la volonté du Gouvernement de poursuivre dans la voie des transformations. Il s'agit du projet de loi sur la démocratisation du secteur public, dont le Premier ministre vient d'affirmer qu'il était, à ses yeux, un texte essentiel.

Si, dans l'ensemble des entreprises, la loi sur le droit d'expression des salariés permet de discuter l'organisation concrète du travail sur le terrain, les décisions d'ensemble de l'entreprise restent du seul niveau de la direction et des actionnaires.

Parce que la propriété du secteur public élargi a été confiée à la nation, un pas très important, voire décisif, peut aujourd'hui être franchi dans la voie de la participation des travailleurs à l'orientation des entreprises, aux formes d'organisation du travail, à l'innovation, à l'efficacité.

Des représentants élus de ces salariés vont siéger dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises mères ou de leurs filiales. Ils siègeront avec des représentants de l'Etat et des personnes qualifiées dont des représentants des consommateurs qu'il convient aussi de valoriser. En les dotant des moyens indispensables pour remplir cette fonction, ils seront, j'en suis persuadé, et ils le sont déjà, des participants à part entière des décisions qui engagent leur entreprise.

Cependant, la seule présence de délégués au sommet ne suffit pas à assurer une véritable démocratisation dans ces entreprises publiques ou une nouvelle citoyenneté.

Sur les lieux mêmes du travail — vous l'avez rappelé cet après-midi, monsieur le Premier ministre —, dans l'atelier ou le bureau, les travailleurs interviendront directement dans l'organisation et les conditions du travail, mais aussi dans la recherche d'innovations technologiques et d'une meilleure productivité. Et cela dans la meilleure entente possible entre les salariés d'exécution et les cadres, valorisant la fonction de ces derniers pour en faire de véritables animateurs d'une action collective, au lieu de les contraindre à une attitude d'autorité indésirable.

La droite, hier, a cherché différents moyens pour intégrer les salariés à la finalité des entreprises, alors même que celle-ci allait à l'encontre de leurs intérêts et de leurs préoccupations. Aujourd'hui, les travailleurs sont prêts à jouer le jeu de l'efficacité maximum de leur entreprise publique si la confiance que l'on place en eux se traduit bien par des mesures concrètes sans hésitation ni freinage.

Les travailleurs de ces entreprises, mais aussi la majorité de notre peuple, souhaitent la poursuite de la mise en œuvre d'une politique industrielle qui marque l'efficacité du secteur public et lui fasse jouer son rôle d'entraînement de l'ensemble de l'économie.

La bataille industrielle est décisive, avez-vous affirmé cet après-midi, monsieur le Premier ministre. C'est vrai, et les travailleurs, motivés, sont prêts à l'engager. Les plans d'entreprise, les contrats de plan, les aides importantes à l'investissement vont tout à fait dans ce sens. Mais il serait regrettable que des blocages, des grippages à l'intérieur de ces entreprises soient de nature à compromettre la réussite attendue. L'autonomie de gestion, souhaitable, ne peut pas tout excuser.

Le tissu industriel de notre pays est fait aussi de nombreuses petites et moyennes entreprises victimes très souvent, et depuis longtemps, de la politique de concentration sauvage encouragée par les gouvernements précédents. J'approuve tout à fait la volonté d'aider les entreprises, comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, qui embauchent, qui innoveront, qui exporteront.

Mais, de plus, des projets de loi sont annoncés visant à aider les entreprises à sortir d'une difficulté passagère, voire à se redresser si une mauvaise gestion ou un environnement hostile les a mises en péril. Ces textes sont attendus, en particulier parce qu'ils pourront changer sensiblement le rôle de ceux qui, chargés d'une entreprise en difficulté, n'aboutissent à d'autre résultat qu'à la liquidation, sans avoir exploré toutes les solutions qui permettent un redémarrage ou une autre orientation de la production, pouvant maintenir sur place l'activité des salariés concernés.

Monsieur le Premier ministre, l'œuvre de votre gouvernement sur l'ensemble de ces sujets est déjà immense. Les mesures passagères qui touchent un certain nombre de nos concitoyens sont devenues nécessaires au regard des difficultés que connaît notre pays. Elles prennent leur sens réel en étant intégrées à l'ensemble de la politique de votre Gouvernement, politique de transformation profonde des structures, pour une grande politique sociale de réduction des inégalités, pour une nouvelle citoyenneté.

La grande masse des travailleurs, le peuple de gauche attendent de votre Gouvernement la réalisation d'un grand dessein transcendant les difficultés du moment et les mesures ponctuelles.

Ce que vous avez annoncé au début de votre intervention, le triple projet de votre Gouvernement, une grande puissance industrielle, une volonté sociale de réduire les inégalités et de réconcilier les Français avec les entreprises, une politique culturelle, tout cela va dans ce sens.

Pour y parvenir et pour poursuivre, vous avez, monsieur le Premier ministre, le soutien des socialistes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bonnemaïson.

M. Gilbert Bonnemaïson. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, chers collègues, austerité, barrisme de gauche, rigueur sans projet, quels n'ont pas été les qualificatifs sans fondement employés ces derniers jours pour décrire un plan gouvernemental qui reste inscrit dans la lignée du changement engagé en 1981.

Ce qui fait la différence entre la rigueur socialiste et l'austerité, barriste par exemple, c'est, d'une part, que les contraintes internationales conduisent celle-ci à y céder, celle-là à y résister et, d'autre part, que l'une se sert de la crise comme d'un levier politique pour renforcer l'inégalité sociale, l'autre pour la réduire.

Notre pays est impliqué dans une lutte économique froide et implacable qui, sous certains aspects, prend des allures de guerre. Sur ce champ de bataille, les confrontations sont musclées et l'adversité est partout. Les coups durs et les coups bas, hélas ! ne viennent pas toujours de l'extérieur. Dans ce combat économique, où la psychologie compte autant que la détermination, le civisme, individuel et collectif, figure parmi les éléments indispensables au succès.

Or ce civisme, monsieur le Premier ministre, le plan que vous nous présentez, donne toutes raisons de le mettre en œuvre, d'y faire appel.

En effet, la politique conduite depuis deux ans donne à la nation, par les nationalisations notamment, l'assurance que la réussite de son effort de redressement économique ne se dissoudra pas ensuite pour disparaître au bénéfice des intérêts privés nationaux ou multinationaux, comme ce fut le cas dans le passé.

Depuis 1952, en effet, sept plans de stabilisation ont été discutés dans cet hémicycle, qui connurent des fortunes diverses, mais il y avait une constante, toujours la même : quelques années plus tard, il fallait recommencer.

Ces plans, essentiellement fondés sur les restrictions monétaires, avaient réduit les trésoreries des entreprises, compromis leurs programmes d'investissement. Les résultats monétaires ainsi obtenus étaient fragiles et dissipés, au gré des spéculations suivantes, le produit de l'effort des Français. Cela n'est pas sans expliquer les insuffisances et l'inadaptation actuelle de notre industrie.

La politique conduite depuis deux ans, au contraire, et le plan présenté aujourd'hui sont d'un autre esprit.

L'effort demandé aux Français permet de maintenir les moyens d'investissement destinés aux entreprises et de ne pas augmenter leurs charges.

Il est juste, car il ne touche pas les Français les plus défavorisés.

Pour donner à la France sa compétitivité, pour rétablir nos équilibres extérieurs sans sacrifier l'avenir, c'est-à-dire l'investissement, il opère, c'est vrai, un prélèvement de 65 milliards sur la demande intérieure.

Ainsi, il invite à repenser nos dépenses à l'étranger qui sont de l'ordre de 726 milliards, le déficit de notre balance commerciale étant en 1982 de 100 milliards environ. Il convient d'expliquer aux Français que ce ne sont pas tous leurs achats de produits étrangers qu'il faut réduire, mais seulement ceux qui ne sont pas indispensables ; sur le total des achats mensuels, cela représente un sur cinq, un sur dix ? Combien exactement ? Il serait utile de l'expliquer.

Il faut non seulement que les Français comparent les prix lors de leurs achats, mais encore qu'ils choisissent plus souvent des produits français. Il faut qu'ils regardent l'étiquette pour voir si le produit en cause est fabriqué chez nous. Mais encore faut-il que celle-ci informe correctement et complètement sur l'origine du produit. Le service de la concurrence et de la consommation devrait avoir pour instruction d'y veiller ; il faut choisir un produit français surtout quand les prix sont proches et les qualités sensiblement identiques ; c'est une démarche naturelle qui ne met pas en cause les soucis légitimes de

coopération internationale, notamment européenne, bien au contraire, tant il est vrai que l'on ne peut être solidaire si l'on ne dispose pas des moyens minimaux nécessaires à la solidarité.

M. Dominique Dupilet. Exact !

M. Gilbert Bonnemaïson. Le contrôle des changes s'inscrit dans cette perspective d'effort, et si, cette année, les possibilités de se rendre à l'étranger sont réduites pour un petit nombre de Français, ceux-ci peuvent se dire, doivent se dire qu'ils participent à une œuvre d'intérêt national.

Leur liberté est égale, ni plus ni moins, à celle de l'ensemble des Français qui ont le droit, eux aussi — et je pense notamment à ceux qui ne partent pas en vacances, à ceux qui vont en vacances dans l'hexagone — d'être débarrassés de l'obligation annuelle de contribuer à renflouer à fonds perdu le déficit du commerce extérieur. L'effort entrepris pour réduire le déficit doit porter sur toutes les causes de celui-ci.

M. Roland Huguet. Très juste !

M. Gilbert Bonnemaïson. Puisqu'il faut donner un bon coup de collier, donnons-le tous ensemble et à tous les niveaux.

Mais, dans le domaine agricole, il faut — et ce n'est qu'un rappel de la position exprimée à maintes reprises par le Gouvernement — que nos partenaires acceptent une modification des procédures, en particulier des montants compensatoires qui aboutissent à subventionner l'agriculture des pays à balance commerciale excédentaire.

Dans ce domaine comme dans les autres, nous ne devons pas faire, seuls, les efforts.

En tout état de cause, quand nous aurons réduit de manière significative les importations correspondant à 100 milliards de déficit commercial, quand nous aurons augmenté, en corollaire, la part de nos exportations nécessaire à l'équilibre, les échanges représenteront encore plusieurs centaines de milliards, au moins 600 milliards pour les importations, autant pour les exportations ; c'est dire que notre option est celle d'un pays qui entend rester ouvert au commerce international, rester ouvert à l'Europe mais qui entend également rester maître de son économie.

Cela est simple et il est urgent de le faire connaître et de l'expliquer aux Français dans un langage clair plutôt que technique.

Quant aux autres mesures que propose le Gouvernement, emprunt obligatoire, cotisation exceptionnelle de 1 p. 100, notamment, elles seront mieux acceptées et supportées si celui-ci démontre — et si les parlementaires l'y aident — que les mesures prises s'inscrivent dans un plan dynamique de redressement et que l'effort aujourd'hui demandé se concrétise par une évidente modernisation de notre économie, des moyens mis en œuvre et par une dynamique véritable insufflée au secteur public et particulièrement au secteur bancaire, dont les usagers, il faut le dire, n'ont guère eu jusqu'à présent l'occasion d'écouter la différence en ce domaine.

Non seulement il ne faut pas envisager, comme certains le préconisent, de brader à nouveau au capitalisme national et aux multinationales ce secteur nationalisé, clef de notre économie, mais il importe que celui-ci démontre qu'il est fondamental pour l'équilibre et pour le développement de notre économie. Cette règle, cette obligation doit s'imposer à tous et, notamment, aux acteurs économiques quel que soit leur niveau de responsabilité dans l'économie et particulièrement lorsqu'ils œuvrent au sein de ces entreprises publiques.

J'insisterai tout particulièrement sur le cas des banques. Il est tout de même indispensable que celles-ci adoptent de nouveaux comportements pour que soit impulsée une logique industrielle à notre effort de rigueur. Ces nouvelles attitudes doivent être imaginatives en ce qui concerne la distribution du crédit et ainsi favoriser la création et le renforcement des entreprises.

Nous devons, par leur intermédiaire, mobiliser l'épargne au service de l'investissement productif.

L'enjeu de la mobilisation de chacun est d'importance, car seul le plan que vous nous proposez, monsieur le Premier ministre, est à même de permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Il faut ancrer le dialogue social sur les nouveaux droits des travailleurs et la place qu'ils reconnaissent aux organisations syndicales qui se doivent de comprendre la nature du combat engagé qui est un tout, les conquêtes sociales ne pouvant s'épanouir sans être accompagnées par une économie forte. Gagner le combat proposé aujourd'hui, c'est préserver les acquis d'hier et ceux de demain.

Nous manifesterons au Gouvernement la confiance que vous sollicitez, monsieur le Premier ministre, notre confiance dans la réussite de votre plan, notre confiance dans notre peuple à qui vous demandez un effort et une résolution dont il a su faire montre dans des périodes autrement difficiles, confiance

qu'il témoignera d'autant plus volontiers que la volonté d'agir, pour l'intérêt public et pour lui seul, du Président de la République, de vous-même, monsieur le Premier ministre, et de votre gouvernement, est aujourd'hui évidente et n'est contestée par personne.

Certains critiquent les moyens. Votre volonté, personne ne la conteste. C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, les députés socialistes voteront la confiance à votre gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'interviens plus particulièrement au nom de mes collègues socialistes et apparentés des départements d'outre-mer car, chaque fois que la France a été confrontée à des problèmes graves, les Français d'outre-mer ont répondu à l'appel de ceux qui avaient la lourde tâche de conduire ses affaires.

Depuis 1973, je siége dans cette assemblée et j'entends des collègues, et non des moindres, comme M. Michel Debré, rappeler que la France est engagée dans une guerre économique impitoyable et que, si nous voulons la gagner, le concours de tous ses fils est nécessaire. Et s'il est un point sur lequel je suis d'accord avec mon collègue de la Réunion, c'est bien celui-là.

Or, à lire la presse et à observer les réactions d'un grand nombre d'hommes responsables, j'ai le sentiment que le sacrifice et l'effort demandés sont pour le moins très discutés.

Notre impression est que certains se réjouissent même des difficultés passagères de leur pays, et cela est franchement désolant.

Nous avons, nous, Français d'outre-mer, pendant longtemps, dans l'indifférence presque totale, subi toutes sortes de discriminations, d'injustices criantes, et nous sommes aujourd'hui quelque peu surpris par les réactions d'un trop grand nombre de Français quand, pour sortir des difficultés, le Gouvernement fait appel à la solidarité nationale.

Savez-vous, mesdames et messieurs, que les fonctionnaires des départements d'outre-mer voient leurs salaires amputés de 40 p. 100 dès qu'ils laissent leur département d'origine pour prendre un congé en métropole, à plus forte raison dans un pays étranger ?

A ma connaissance, aucun parlementaire de droite ne s'est jamais élevé contre une telle mesure pour protester, nos fonctionnaires des départements d'outre-mer étant assimilés à des citoyens vivant derrière le rideau de fer.

De même, ces fonctionnaires perdent l'avantage des 40 p. 100 d'indemnité de vie chère, une fois admis à la retraite, comme si, dès lors, ils vivaient dans un autre monde. Or cette situation est acceptée dans l'indifférence la plus totale, comme s'il s'agissait d'un sort réservé à des étrangers.

Certes, personne ne peut accepter de gaieté de cœur la diminution de son pouvoir d'achat, encore moins d'être privé d'une partie de ses libertés, mais nous sommes de ceux qui admettent qu'à une situation exceptionnelle doivent correspondre des mesures exceptionnelles.

Monsieur le Premier ministre, les socialistes d'outre-mer sont réalistes. Ils ne s'étaient jamais imaginé que le Gouvernement de la gauche pourrait commettre d'un coup les erreurs de vingt-trois ans de gestion de la droite pour réaliser en deux ans le programme ambitieux proposé par le Président François Mitterrand aux Français. Ils savaient que tout serait mis en œuvre par la droite pour contrecarrer le projet socialiste contraire à ses intérêts égoïstes.

L'essentiel, pour nous, est que vous soyez, avec votre gouvernement, décidé à maintenir le cap pour réussir votre politique de justice sociale, de lutte contre les inégalités, en faveur des plus défavorisés.

C'est pourquoi nous reconnaissons comme positives les actions que vous avez entreprises dans les départements d'outre-mer avec le concours de votre gouvernement, et particulièrement de M. le secrétaire d'Etat Henri Emmanuelli, auquel il me plaît de rendre ici hommage.

Dans le domaine social, toutes les mesures arrêtées par votre gouvernement ont été étendues aux départements d'outre-mer dans le même temps où elles s'appliquaient en métropole, ce qui est une grande innovation.

Les prestations sociales ont été relevées selon le même pourcentage qu'en métropole.

Les allocations de logement à caractère social et à caractère familial ont été successivement revalorisées au 1^{er} juillet 1981, au 1^{er} décembre 1981, au 1^{er} juillet 1982 et au 1^{er} janvier 1983.

Depuis le 1^{er} avril 1982, dans les départements d'outre-mer, le régime métropolitain d'assurance maladie-maternité des artisans, industriels, commerçants et professions libérales est progressivement mis en place.

Le minimum vieillesse a été relevé dans les départements d'outre-mer du même montant qu'en métropole pour les personnes âgées assurées sociales, le 1^{er} juillet 1981, le 1^{er} juillet 1982 et le 1^{er} janvier 1983.

Désormais, les personnes âgées relevant de l'aide sociale peuvent bénéficier de l'aide ménagère, ce qui n'était pas le cas en 1981.

Le S. M. I. C. a été augmenté de 32,5 p. 100 depuis mai 1981. Le 2 décembre 1982, vous vous êtes engagé à instaurer, à partir de 1984, l'allocation compensatrice aux handicapés.

Enfin, le Gouvernement de la gauche a décidé que le projet de loi concernant la protection des agriculteurs contre les accidents du travail serait examiné en 1983.

Dans le domaine économique, vous avez arrêté le démantèlement systématique des usines de broyage de cannes à sucre entrepris par les gouvernements qui vous ont précédé. En Guadeloupe, vos prédécesseurs avaient fermé onze usines en moins de dix ans, et ils avaient déjà décidé la suppression de deux des quatre usines restantes.

Le soutien du Gouvernement à l'agriculture s'est concrétisé par huit premières mesures que je me borne à citer : création d'un office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer, augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs, démocratisation des chambres d'agriculture, diversification des cultures, augmentation de l'aide à l'économie sucrière, relance de la réforme foncière en Guadeloupe, aide aux planteurs de bananes et solidarité à l'égard des victimes de calamités.

Dans le domaine culturel, la politique du Gouvernement est claire : il s'agit de respecter le droit à la différence au sein de la communauté nationale. Les populations doivent pouvoir exprimer leur identité et leur particularisme dans le cadre de la communauté nationale.

Enfin, sur le plan politique, l'application de la décentralisation, qui se justifie davantage encore dans nos régions qu'en métropole, en permettant l'expression et la représentation de tous les courants d'opinion dans nos assemblées, est de nature, si elle est bien conduite, à apporter la paix sociale indispensable à la promotion économique souhaitée.

Il reste que le chômage, qui frappe 30 p. 100 de la population active des départements d'outre-mer, est un véritable drame qui force notre jeunesse mal préparée à abandonner région et famille pour partir à la recherche d'un hypothétique emploi en métropole, en affrontant le racisme que vous connaissez.

La politique à développer dans les départements d'outre-mer doit donc procéder du souci constant d'y créer les conditions nécessaires pour que les Français de ces départements puissent « vivre et travailler au pays ».

Elle implique la mise en place d'une formation professionnelle digne de ce nom, une réforme foncière véritable mettant cet outil de travail que doit être la terre à la disposition de ceux qui véritablement la cultivent, le soutien à un tourisme pensé autrement, dans l'intérêt de la population, et non de quelques privilégiés.

Il est urgent d'apporter dans les départements d'outre-mer un soutien aux activités du secteur industriel. Il n'est pas supportable, par exemple, que les entreprises du bâtiment et des travaux publics ne puissent pas encore avoir accès au taux préférentiel de 7,50 p. 100 accordé par les organismes financiers aux petites et moyennes entreprises et qu'elles soient exclues du bénéfice des avantages fiscaux prévus par l'article 20 de la loi de finances rectificative du 30 octobre 1982.

Bref, ce que les populations des départements d'outre-mer souhaitent, c'est la poursuite d'une politique volontariste ayant l'ambition de leur sortir de leur situation de pays sous-développés. Elles souhaitent effectivement participer au redressement économique de la grande communauté nationale française.

Avant de conclure, monsieur le Premier ministre, je tiens au nom de mon collègue Pen, qui a dû regagner sa circonscription de Saint-Pierre-et-Miquelon, à vous remercier d'avoir pris en compte la situation géographique très particulière de cet archipel, isolé en pleine zone dollar : cette situation imposait évidemment qu'on le tienne à l'écart des mesures concernant le contrôle des changes.

Vous pouvez compter sur le soutien total des socialistes et apparentés des départements d'outre-mer dans le dur combat que vous menez avec votre Gouvernement dans l'intérêt de la grande majorité des Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai suivi avec attention les interventions qui ont succédé à la déclaration de politique générale du Gouvernement, et je remercie tous les orateurs.

Je répondrai d'abord, si vous me le permettez, aux orateurs de l'opposition qui, en la personne de M. Labbé, ont les premiers engagé le débat.

Je m'adresserai à M. Labbé comme s'il était là.

M. Robert-André Vivien. Son groupe est là !

Et il était là tout à l'heure ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. Je comprends bien mais, quand on parle de la rigueur, celle-ci consiste peut-être à être présent quand on a parlé du Gouvernement comme il l'a fait. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Toubon. Argument misérable !

De nombreux députés du rassemblement pour la République. Et Jospin, où est-il ?

M. Pascal Clément. On ne l'a pas vu de la journée !

M. le Premier ministre. M. Labbé, qui a parlé de la rigueur, est allé jusqu'à en parler sur un plan personnel. Permettez-moi de répondre dans les mêmes conditions, sur le même terrain. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Dire que le Gouvernement vient de découvrir la rigueur, messieurs, c'est oublier la décision que j'ai prise, en juin 1982, de bloquer pour quatre mois les prix et les revenus, afin d'éliminer l'excès d'inflation que vous nous avez légué : c'est une décision qu'aucun gouvernement n'avait eu le courage de prendre jusqu'à présent.

Dire que le Gouvernement vient de découvrir la rigueur, c'est oublier le contenu de la politique économique que j'ai exposée le 4 novembre 1982, et dont nous pourrions juger en fin d'année.

Et c'est justement parce qu'avec le Gouvernement la gauche a fait le choix de la rigueur que j'ai pu dire, à la télévision, que les plus gros problèmes étaient derrière nous.

Reportez-vous au script de l'émission : vous constaterez que j'ai précisé que le plus gros problème, pour le Gouvernement et la majorité, était effectivement de passer de l'état de grâce à l'état de rigueur. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. A l'austérité !

M. le Premier ministre. C'est aujourd'hui chose faite.

C'est chose faite depuis près d'un an. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Marc Lauriol. Enfin, vous nous prenez pour des enfants !

M. le Premier ministre. Je sais bien qu'il n'était pas facile à M. Labbé de s'en rendre compte puisque vous semblez, messieurs, ignorer ce que signifie la rigueur dans la gestion ! (*Protestations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Mais nous allons l'apprendre avec vous !

M. le Premier ministre. Je n'en veux pour preuve que les propos qui ont été tenus concernant la retraite à soixante ans.

Vous aurez, croyez-moi, bien du mal à convaincre les Français et les Françaises...

M. Pierre Mauger. C'est déjà fait !

M. le Premier ministre. ...que vous et vos amis êtes les auteurs de cette avancée sociale (*applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes*), ne serait-ce qu'en raison du fait que M. Jacques Chirac a parlé de régression sociale à propos de cette mesure ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Soury. Exactement !

M. le Premier ministre. Cette avancée est le fruit d'un siècle de luttes des travailleurs de ce pays. Voilà la réalité !

Cette avancée est le résultat du succès de la gauche en mai et en juin 1981, vous le savez bien !

Opposer, mesdames, messieurs les députés, la garantie de ressources à un droit à la retraite fondé sur des cotisations, c'est précisément témoigner d'un manque total de rigueur financière. La garantie de ressources était un monstre financier, chacun ici le sait bien. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.*)

La retraite à soixante ans offre aujourd'hui, à cotisations égales, les mêmes avantages que la retraite à soixante-cinq ans.

Près de cent mille personnes qui n'avaient pas droit à la retraite peuvent partir, depuis le début de ce mois, à la retraite à soixante ans, notamment des femmes. Voilà la réalité !

M. Jean-Paul Charié. Ce n'est pas le cas des commerçants ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. Vous avez été, messieurs, pendant vingt-trois ans au pouvoir, et vous n'avez rien fait pour eux ! Alors permettez ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il est quand même quelque peu extravagant que des gens qui ont été pendant vingt-trois ans au pouvoir puissent se laisser aller à une démagogie aussi voyante, aussi outrancière ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Vos largesses, c'est avec l'héritage que vous les faites !

M. Marc Lauriol. La V^e République n'a rien fait, peut-être ?

M. le Premier ministre. La rigueur, c'est aussi le fait que la France connaît, grâce à notre gestion, ...

M. Jean-Louis Goasduff. Grâce à l'héritage !

M. le Premier ministre. ...le plus faible déficit budgétaire de tous les grands pays industrialisés, à l'exception de la Grande-Bretagne. Voilà la réalité. (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Blanc. Alors pourquoi trois dévaluations ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Pascal Clément. Cessez ce verbiage, monsieur le Premier ministre ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. Quant à traiter la rigueur comme une valeur morale, de grâce, monsieur Labbé, n'allez pas dans ce sens !

Contrairement à ce que vous pourriez croire, les Français n'ont pas la mémoire courte et ils se souviennent de tous les faits qui, en vingt-trois ans, ont manifestement manqué de cette rigueur ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Et, pour qu'on ne revienne plus sur ce thème de la rigueur, je vous rappellerai même que les petites phrases assassines prononcées dans cette période-là ne venaient pas de l'opposition que nous étions à l'époque, mais de vos propres rangs, alors que vous étiez la majorité ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charié. Plus c'est gros, plus ça marche !

M. Marc Lauriol. C'est de la basse polémique.

M. le Premier ministre. Monsieur Gaudin, vous avez usé, vous, d'un autre style à la tribune...

M. Jacques Blanc. Un style de qualité !

M. le Premier ministre. Parfaitement ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

La campagne électorale vous avait mis en verve, monsieur Gaudin, et je m'étonne presque que vous l'ayez perdue. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Gaudin. J'ai gagné ! De plus de 3 000 voix !

De nombreux députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. On a gagné, on a gagné ! (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. Monsieur Gaudin, la campagne électorale est terminée pour tout le monde ! (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Vous avez fait de la polémique, mais je n'y reviens pas.

M. Edmond Alphandéry. Elle était bonne !

M. le Premier ministre. Vous avez parlé de régression sociale à propos des allocations de chômage, et je vous répondrai très sérieusement.

Le Gouvernement a demandé en juillet 1982 aux organisations syndicales et professionnelles gestionnaires de l'Unedif de négocier afin d'assurer l'équilibre du régime de l'assurance chômage.

Le Gouvernement, et je veux traiter cette affaire complètement, à cette occasion, que non seulement il ferait face aux obligations que lui imposait la loi de 1979, mais qu'il était disposé à aider à la solution du problème, en demandant un effort de solidarité aux agents publics.

Je rappelle en outre que, depuis 1979, les pouvoirs publics ont scrupuleusement respecté l'esprit et la lettre de la loi. A l'inverse, l'ajustement des cotisations qui découlait de cette même loi, n'a pas été opéré par les partenaires.

Afin de préserver la survie de l'U.N.E.D.I.C., et comme la loi l'y autorisait, le Gouvernement, devant l'échec des négociations, a décidé de procéder à une augmentation de la cotisation par décret et de réaliser une réforme des prestations, elle aussi par décret.

Je précise que les propositions retenues par le Gouvernement ont été, pour une très grande part, faites par les organisations syndicales, souvent d'ailleurs unanimes.

Le Gouvernement n'a donc fait que reprendre des mesures que les partenaires négociaient mais sur lesquelles ils n'avaient pas pu conclure. Personne ne peut le contester, et certainement pas M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale qui avait en charge ce dossier.

Je souligne enfin que, loin d'être une régression sociale, les modifications apportées au régime des prestations de l'assurance chômage ont visé pour l'essentiel, non pas à réduire les allocations mais à éviter les cumuls entre les salaires, des indemnités de licenciement et des prestations de chômage.

Enfin, les durées de versement des allocations ont été adaptées aux durées de travail antérieures.

Je ne vois donc dans tout cela aucune régression sociale.

M. Emmanuel Aubert. Il est dommage que vous ne le voyiez pas !

M. le Premier ministre. C'est abuser des mots que de parler de « régression sociale » à propos de ce dossier essentiel, qui a été traité sérieusement par le Gouvernement : c'est la pure et simple application de notre programme de gestion plus rigoureuse des régimes sociaux.

M. Gaudin a également évoqué le déficit de la sécurité sociale, qui a été de 6,5 milliards en 1981 et de 5 milliards en 1982, soit au total 11,5 milliards de francs. Le rendement attendu du prélèvement de 1 p. 100 correspond au montant de ce déficit cumulé. En 1983, compte tenu notamment des 4 milliards d'économie annoncés dans le plan de redressement, nous assurerons l'équilibre. Tels sont les faits, monsieur Gaudin.

M. Jacques Blanc. Je croyais que tout était réglé ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Qu'un député de l'opposition, avec la responsabilité qui a été la sienne durant tant d'années, prétende que tout était réglé pour la sécurité sociale, cela ne me semble pas très sérieux ! (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Jacques Blanc. Mais c'est vous qui l'avez dit !

M. Pascal Clément. Ou M. Bérégovoy !

M. le Premier ministre. Vous voulez discuter sérieusement ? (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Oui ! Oui !

M. Edmond Alphandéry. Enfin une discussion sérieuse !

M. le Premier ministre. J'ai parlé sérieusement de l'Unedic et de la sécurité sociale. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Vous pouvez considérer que la campagne électorale se prolonge dans cet hémicycle, mais nous, au Gouvernement et sur les bancs de la majorité, nous pensons que ce sont des affaires plus sérieuses qui se traitent ici ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Blanc. Effectivement, pendant la campagne vous ne parliez pas d'autérité !

M. Pascal Clément. Pendant la campagne électorale il pouvait dire n'importe quoi ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Mesdames, messieurs, plusieurs orateurs de l'opposition ont évoqué l'endettement de la France, sujet sérieux, celui-là, et ils ont cité des chiffres fantaisistes, quant au montant des sommes que nous avons mobilisées pour défendre notre monnaie.

M. Emmanuel Aubert. Créez une commission d'enquête !

M. le Premier ministre. Je veux sur ce plan faire une triple mise au point. Vous le savez, aucun Gouvernement ne fournit le chiffre de son endettement extérieur et les professionnels — banquiers et agents de change —, travaillent depuis toujours avec des approximations ou des recoupements.

Au nom de quoi exigerait-on aujourd'hui du Gouvernement, comme on l'a fait à plusieurs reprises depuis bien des semaines, qu'il publie ces chiffres ? (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Deuxièmement, j'ai entendu affirmer dans cet hémicycle que nous aurions dépensé 65 milliards pendant la campagne précédant les élections municipales pour défendre le franc.

Ceux qui propagent de tels chiffres...

M. Alain Madelin. Ce sont les chiffres de l'A.F.P.

M. le Premier ministre. ... osent dans le même temps traiter de menteur le chef du Gouvernement. Je les appelle à plus de retenue et à plus de sang-froid. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Ces chiffres, je l'affirme devant la représentation nationale, sont erronés.

M. Emmanuel Aubert. Et il n'y aura pas de nouvelle dévaluation !..

M. le Premier ministre. Ils n'ont aucun rapport avec la réalité et le montant des devises engagées par la Banque de France...

M. Pascal Clément. Des chiffres !

M. le Premier ministre. ... durant la période considérée, pour défendre notre monnaie face à la spéculation.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Des chiffres !

M. Dominique Taddei. Messieurs de l'opposition, vous jouez à la baisse. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le Premier ministre. Je rappelle enfin que la loi punit toutes les déclarations susceptibles de nuire à notre monnaie. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Il s'agit là d'un sujet qui a toujours nécessité, au fil de toutes les Républiques, une certaine réserve...

M. Pascal Clément. Et les réserves de la Banque de France ?

M. le Premier ministre. ... et je regrette que ceux qui sont dans l'opposition depuis deux ans ne s'y tiennent pas. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Toubon. Vous l'avez pratiquée, vous, la réserve ?

M. Jacques Marete. Oui : quand vous étiez dans l'opposition, est-ce que vous la pratiquiez ?

M. le Premier ministre. Nous, nous en avons alors toujours fait preuve (exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République) et je regrette que certains porte-parole de l'actuelle opposition croient pouvoir s'affranchir de cette règle.

Je les appelle, au nom des intérêts supérieurs du pays, à plus de dignité, à plus de sens civique et à plus de retenue. (Vifs exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Marc Lauriol. Ah ! vous et la tolérance !..

Un député du rassemblement pour la République. Et dire qu'il n'a que ce mot à la bouche !

M. le Premier ministre. Une fois pour toutes, et pour le pays, j'espère que nous n'aurons plus à nous affronter sur ce point. (Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.) Parler inconsidérément de dévaluation...

M. Jacques Toubon. La quatrième ?

M. le Premier ministre. ... en parler de manière polémique, reprocher à des ministres de se taire sur ce sujet ou de ne pas avoir admis l'éventualité d'une dévaluation, c'est favoriser la spéculation et rendre les plus mauvais services au pays. Telle est la réalité ! (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Pascal Clément. Si je comprends bien, c'est la faute de l'opposition si vous avez dévalué ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. J'ai pris note, monsieur Lajoinie, de votre défense et de votre illustration de la politique du Gouvernement et je vous en remercie. J'ai pris note aussi de vos préoccupations qui rejoignent sur plusieurs points celles du groupe socialiste exprimées par M. Christian Goux.

Un député de l'union pour la démocratie française. En conseil des ministres, on n'en parle pas ?

M. Jacques Toubon. Et voilà : M. Lajoinie a eu une réponse en dix secondes !

M. le Premier ministre. Ces préoccupations, parce qu'elles sont inspirées par un souci de justice sociale, ne peuvent que retenir l'attention du Gouvernement. Elles rejoignent en effet le fondement même de notre démarche qui a été de répartir le plus équitablement possible l'effort demandé au pays.

Cette volonté de réduire les inégalités, vous la retrouvez d'ailleurs dans les deux principales mesures du plan de rétablissement des équilibres extérieurs qui touchent les ménages.

D'abord, l'emprunt obligatoire de 10 p. 100 du montant de l'impôt sur le revenu payé en 1982 ne concerne que les foyers fiscaux ayant acquitté un impôt supérieur à 5 000 francs l'an passé, soit environ 7 millions de foyers fiscaux, ou encore 31 p. 100 du total d'entre eux.

Ainsi, près de 70 p. 100 des familles françaises — au sens de la définition fiscale — disposant des ressources les plus modestes, celles qui ne perçoivent, toutes ensemble, que 42 p. 100 du total des revenus, ne seront pas concernées par l'emprunt.

Plus concrètement, l'emprunt n'est pas obligatoire pour les salariés célibataires ayant perçu moins de 51 600 francs en 1981, environ 58 000 francs en 1982 ou 4 850 francs de ressources mensuelles. Ce plafond s'élève à 75 650 francs pour les ménages sans enfant, à environ 85 400 francs en 1982 ou à 71 200 francs de ressources mensuelles. Ce plafond est de 96 111 francs en 1981 pour les ménages de salariés avec deux enfants, environ 108 500 francs en 1982, ou encore 9 000 francs de ressources mensuelles.

Je précise, en outre, que nous avons décidé que les contribuables qui auront subi une diminution exceptionnelle de revenus du fait d'un changement d'activité pourront bénéficier de dispositions particulières. Tel sera le cas pour les chômeurs et les retraités.

En ce qui concerne la cotisation destinée à alimenter le fonds de péréquation des régimes sociaux, égale à 1 p. 100 du revenu imposable perçu en 1981, elle ne concerne pas les 7 millions de foyers fiscaux non imposables au titre de l'impôt sur le revenu.

De même, l'ensemble des foyers composés de personnes âgées titulaires du minimum vieillesse ne paieront pas la cotisation due au titre du fonds de péréquation, ainsi qu'un grand nombre de familles modestes d'agriculteurs, d'artisans et de petits commerçants que l'évaluation forfaitaire de leur bénéfice fiscal rend non imposables, compte tenu de leurs charges de famille.

J'ajoute, là encore, que le Gouvernement est attentif à vos remarques comme à celles des partenaires sociaux.

Vous nous avez fait observer qu'à la différence de l'emprunt obligatoire de 10 p. 100, la contribution de 1 p. 100 ne tient pas entièrement compte de la situation familiale.

Nous ferons donc en sorte que les familles modestes faiblement imposées ne soient pas pénalisées par une augmentation trop brutale des sommes qu'elles auront à acquitter.

Pour répondre plus précisément à certaines des remarques de M. Lajoinie, je souligne que les hausses de tarifs publics de 8 p. 100 au 1^{er} avril que nous avons décidées — et qui avaient déjà été programmées pour le premier semestre — s'inscrivent dans une évolution tout à fait normale, une évolution conforme aux perspectives d'évolution de prix que nous nous sommes fixées à la sortie de la période de blocage des prix et des revenus. Il ne s'agit donc pas d'une amputation du pouvoir d'achat annuel en termes réels.

Quant à votre suggestion concernant le célèbre emprunt de 1973 — celui de la rigueur, sans doute — un emprunt qui témoigne de l'incompétence de ceux qui étaient alors au pouvoir et sont aujourd'hui dans l'opposition (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), elle ne peut être retenue : il y va du crédit de l'Etat.

Un député du rassemblement pour la République. Quelle faiblesse !

M. Gérard Chasseguet. Mauvais argument.

M. le Premier ministre. Je veux, sur ce point, dire aux orateurs de l'opposition qui affirment que la confiance n'existe pas...

M. Jean-Claude Gaudin. Ah non, alors ! Ça, c'est vrai !

M. le Premier ministre. ...qu'en 1982 le marché obligataire a atteint des chiffres records.

M. Jacques Toubon. Il vous faut bien financer vos déficits.

M. le Premier ministre. Ce chiffre, que j'ai indiqué dans ma déclaration de politique générale, s'élève, je le rappelle, à 155 milliards de francs contre 111 en 1980.

M. Jacques Marotte. Et qu'est-ce que cela prouve ?

M. le Premier ministre. Enfin, monsieur Lajoinie, en ce qui concerne nos possibilités de prélever davantage sur les fortunes — ce sujet a d'ailleurs été repris par M. Evin — je veux faire deux observations.

L'institution d'un impôt sur les grandes fortunes est un élément important de la réforme fiscale engagée depuis 1981. Son rendement au titre de 1982 sera de l'ordre de 4 milliards et demi de francs.

Les contribuables assujettis à cet impôt seront concernés à double titre par l'emprunt obligatoire : d'une part, au titre de l'impôt sur le revenu ; d'autre part, au titre de l'impôt sur les grandes fortunes.

Vous avez dit, monsieur Goux, que les réajustements monétaires ne règlent rien eux-mêmes.

Un député de l'union pour la démocratie française. C'est vrai.

M. le Premier ministre. Ils ne sont effectivement qu'un constat.

M. Jacques Blanc. C'est la traduction d'un échec.

M. le Premier ministre. Or, le déficit de notre commerce extérieur ne date pas du 10 mai 1981.

M. Jacques Blanc. Il s'est aggravé.

M. le Premier ministre. En 1980, alors que M. Barre était Premier ministre et que le dollar se situait à un cours extrêmement bas — 4,50 francs au lieu de 7,20 francs aujourd'hui (*exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), notre balance du commerce extérieur faisait apparaître un solde négatif de 72 milliards de francs, en francs 1982.

Un député du rassemblement pour la République. Il y avait l'augmentation du prix du pétrole.

M. le Premier ministre. En outre, si l'on reprend l'histoire de la parité entre le franc et le mark tout au long de la V^e République, on constate tout simplement que, de dévaluation du franc en réévaluation du mark, le mark a doublé de valeur par rapport au franc entre 1969 et 1980.

M. Adrien Zeller. La différence, c'est que, cette fois, il a doublé en deux ans.

M. le Premier ministre. Et je ne parle pas de la dévaluation que M. Giscard d'Estaing aurait été contraint de faire s'il avait été élu en mai 1981 (*exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) — mais il ne l'a pas été — car l'inflation en France, de décembre 1978 à septembre 1981, a été de 21 p. 100 supérieure à celle de la République fédérale d'Allemagne. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

En mai 1981, une dévaluation était donc inscrite dans les faits.

M. Alain Madelin. Il fallait l'inscrire dans votre programme.

M. le Premier ministre. M. Giscard d'Estaing s'était bien gardé d'annoncer cette nécessité. Nous avons dû en assumer les effets.

M. Charles Miossec. Et les deux autres, depuis ?

Un député du rassemblement pour la République. Ce sont des irresponsables !

M. le Premier ministre. Il n'y a pas rigueur d'un côté et absence de rigueur de l'autre. Si vous voulez parler des réajustements que vous avez faits, permettez que nous parlions plutôt de vos dévaluations. Voilà la vérité que nous devons aux Français. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. La vérité, ils la connaissent, ne vous inquiète pas !

M. Gérard Chasseguet. Et ils l'ont appréciée !

M. le Premier ministre. Cette vérité, nous la disons aux Français, nous, même lorsqu'elle est parfois difficile à entendre. Oui, le Gouvernement a procédé à un réajustement des parités monétaires.

M. Charles Miossec. A une dévaluation. Il faut appeler un chat un chat !

M. Marc Lauriol. En effet, à une dévaluation.

M. le Premier ministre. Il a tenu à respecter les engagements européens de la France et, en particulier, notre appartenance au système monétaire communautaire.

Sortir de ce système aurait entraîné une forte dépréciation, ce que M. Giscard d'Estaing a fait en mars 1976. Je rappelle que dans l'année qui a suivi cette sortie du serpent, le franc s'était dévalué de près de 20 p. 100 par rapport au mark.

M. Edmond Alphandéry. Il est remonté après !

M. le Premier ministre. Alors, monsieur Gaudin, votre appel à rester au sein du système monétaire européen ne valait donc pas pour M. Giscard d'Estaing qui, lui, en a fait sortir notre pays à deux reprises ? (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Ainsi, il y aurait deux poids et deux mesures pour juger la politique du Gouvernement de la France ?

Je veux répondre à l'interrogation légitime de M. Goux sur la capacité de l'économie française à profiter de la reprise mondiale attendue, compte tenu des effets du plan en dix points adopté le 25 mars.

M. Jacques Blanc. Vous dites n'importe quoi ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Ce plan tire sa cohérence de ce que, d'une part, il provoquera la modération de la demande intérieure, qui est indispensable au rétablissement de notre commerce extérieur et que, d'autre part, du côté de l'offre, la compétitivité des entreprises sera améliorée tant par les effets mécaniques du réajustement monétaire que par la décision prise par le Gouvernement de ne prendre, dans le plan du 25 mars, aucune mesure qui accroisse les charges sociales, fiscales ou financières des entreprises.

M. Edmond Alphandéry. Cela revient au même !

M. le Premier ministre. Avec une compétitivité améliorée...

M. Jean-Claude Gaudin. « Y a qu'à ! »

M. le Premier ministre. ...nos entreprises seront incitées à se lancer dans la bataille de l'exportation, la bataille de l'avant, dès lors que la demande intérieure sera moins « porteuse ».

J'ajoute que le soutien budgétaire aux entreprises exportatrices atteindra en 1983 au moins 15 milliards, notamment sous forme de bonifications d'intérêts.

Le Gouvernement fonde, en outre, des espoirs dans la création d'une délégation au commerce extérieur qui aura pour mission d'aider, dans des secteurs à forte pénétration, la reconstitution d'une offre compétitive.

M. Jacques Toubon. On a attendu longtemps !

M. le Premier ministre. Pour répondre à la fois à MM. Lajoie, Labbé, Gaudin et Goux, qui s'interrogent sur la mise en œuvre de ce plan de rétablissement de nos équilibres extérieurs (Ah ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française), je dis un mot sur le recours à la procédure des ordonnances qui répond à un double souci : la volonté de marquer la détermination du Gouvernement et d'agir avec rapidité.

Bien sûr, la loi d'habilitation sera précédée d'un débat au Parlement. Le Gouvernement vous demandera de prendre par ordonnance, dans le délai d'un mois à compter de la date de promulgation de la loi d'habilitation et dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, trois types de mesures.

En effet, l'habilitation sera limitée dans le temps — un mois — et elle ne concernera que trois domaines : l'emprunt obligatoire, le financement de la sécurité sociale et la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

M. Jean-Pierre Soisson. Ah !

M. le Premier ministre. Voilà, me semble-t-il, le signe que nous entendons respecter au plus près les droits du Parlement.

M. Robert-André Vivien. Parlons-en !

M. le Premier ministre. Je veux répondre maintenant à MM. Evin, Coffineau et Bonnemaïson.

M. Evin a évoqué cinq points d'appui dont j'ai moi-même parlé dans ma déclaration cet après-midi. Il est donc d'accord avec le Gouvernement.

M. Coffineau a parlé de la prochaine réforme du statut des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales. Ce sera une grande réforme, en effet, qui concernera quelque quatre millions d'agents et sur laquelle le Parlement sera appelé à se prononcer au cours de la présente session. Il en ira de même de la démocratisation du secteur public, projet également très attendu, et tout particulièrement par vous, monsieur Coffineau.

M. Bonnemaïson a parlé du marché intérieur, de la nécessité d'acheter français. Son intervention a également porté sur le pouvoir d'achat des agriculteurs, sujet que j'ai traité aussi au cours de ma déclaration. La grande revendication de ces derniers porte sur la suppression des montants compensatoires, problème qui va se trouver de nouveau posé lors de la discussion en cours sur les prix agricoles.

Lors de chaque rencontre avec nos partenaires allemands, nous évoquons la question de ces montants compensatoires allemands qui sont inacceptables et que nous voulons démanteler.

M. Jacques Blanc. Nous les avons supprimés, vous les avez recréés ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés socialistes et communistes. C'est faux, monsieur Blanc !

M. André Soury. Oui, c'est bien vous qui les avez infligés !

M. le président. Monsieur Jacques Blanc, la parole est à M. le Premier ministre et à lui seul.

M. Jacques Blanc. Je me bornais à faire un constat, monsieur le président.

M. le Premier ministre. Monsieur Jalton, vous avez parlé des Français des départements d'outre-mer. Vous l'avez fait avec élégance, en nous rappelant certaines réalités.

Vous vous êtes exprimé sur la solidarité nationale et sur la nécessité de maintenir le cap. Je vous remercie tout particulièrement d'avoir, à l'occasion de ce débat, au cours duquel nous parlons à la fois de rigueur et de solidarité nationale, mentionné que, contrairement à ce qui se passait auparavant (murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) — je suis bien obligé de le souligner devant la représentation nationale —, toutes les mesures sociales que nous avons prises depuis mai 1981 ont été rendues applicables dans les départements d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Pour terminer, je répondrai par des faits à ceux qui affirment que nos objectifs ne seront pas tenus.

M. Jacques Blanc. Ils ne l'ont jamais été ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, aucune parole, aucun comportement n'exercera quelque pression que ce soit sur le Gouvernement ou sur la majorité qui le soutient.

M. Jacques Blanc. Nous avons bien entendu M. Lajoie tout à l'heure !

M. le Premier ministre. Les Français auront à juger la politique gouvernementale sur des faits !

M. Gérard Chasseguet. Ils l'ont jugée !

M. Jacques Blanc. Ils ont voté à 53 p. 100 pour l'opposition !

M. Marc Lauriol. C'était clair ! (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, connaissez-vous des experts qui, au début de l'année dernière, annonçaient que nous terminerions 1982 avec un chômage stabilisé et une inflation ramenée à un chiffre ?

M. Emmanuel Aubert. Nous le savons, les clignotants sont au vert !

M. le Premier ministre. J'ai pris devant vous à cette tribune, depuis deux ans, des engagements.

M. Pascal Clément. On ne vous croit plus !

M. le Premier ministre. Peut-être vous, mais pas les Français ! C'est toute la différence ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Lanclen. Et les 53 p. 100 !

M. le Premier ministre. Les Français savent que j'ai pris devant vous, à cette tribune, depuis deux ans, quelques grands engagements.

M. Jean-Louis Gosdoff. Vous maquillez les chiffres relatifs au nombre des chômeurs !

M. Jacques Blanc. « Je ne serai pas l'homme d'une troisième dévaluation ! » (Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Raoul Bayou. Ces interruptions sont scandaleuses !

M. le Premier ministre. Il faudra que la France sache que l'opposition transforme en campagne électorale permanente le débat sur un grand sujet qui intéresse la représentation nationale. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriol. Vous insultez le suffrage universel ! C'est inadmissible !

M. le Premier ministre. Au mois de septembre 1981, j'ai pris, à la tribune de cette assemblée, l'engagement de maintenir le chômage sur la ligne de crête des deux millions de chômeurs. Engagement pris, engagement tenu ! Voilà la vérité ! (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gérard Chasseguet. Vous mentez une fois de plus !

M. Jean-Louis Gosdoff. Il y a 500 000 chômeurs déguisés en France !

M. le Premier ministre. Au mois de juin 1982, à cette même tribune, j'ai expliqué le blocage des prix et des revenus et j'ai pris l'engagement de ramener l'inflation en dessous de 10 p. 100. Engagement pris, engagement tenu ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Marc Lauriol. Vous faites marcher la planche à billets !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui, toujours à cette tribune, je viens vous expliquer les mesures que nous entendons prendre pour rétablir notre équilibre extérieur. Je prends devant vous l'engagement d'y parvenir à la fin de l'année 1984. Cet engagement sera tenu !

M. Jean-Louis Goasduff. Comme pour la troisième dévaluation !

M. le Premier ministre. Certes, certaines mesures peuvent paraître rudes ; certes nous adaptons la politique du Gouvernement aux aspérités du terrain.

M. Claude Labbé. Quelle image !

M. le Premier ministre. Mais, depuis deux ans, nous avons amélioré le sort des plus démunis, réalisé la décentralisation, effectué les nationalisations, commencé à changer la vie dans les entreprises.

M. Jean-Louis Goasduff. Pour les mettre en faillite !

M. le Premier ministre. Assainir l'économie française est une œuvre difficile et de longue haleine. Je tiens à dire pour conclure aux membres de la majorité, en les remerciant de leur confiance : soyez fermes et soyez convaincants lorsque vous vous adresserez au pays.

M. Roger Corréze. Ils ne l'ont guère été !

M. le Premier ministre. Nous avons le temps de réaliser l'assainissement de notre économie. Croyez bien que si nous réussissons non seulement à rétablir nos équilibres extérieurs mais, surtout, à débarrasser la France de son excès d'inflation, les citoyennes et les citoyens de ce pays nous pardonneront d'avoir pris deux ans et d'avoir procédé à des réajustements monétaires nécessaires.

M. Pierre-Charles Krieg. A des dévaluations !

M. le Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, au nom du Gouvernement, je vous remercie de votre confiance. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. Le débat est clos.

Explications de vote.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le Premier ministre, si nous avons encore quelques hésitations après votre discours de cet après-midi *(rires sur les bancs des socialistes et des communistes)*, votre propos de ce soir les aurait dissipées.

M. Roland Huguet. Vous aviez déjà prévu de dire cela avant même d'avoir entendu M. le Premier ministre !

M. Robert-André Vivien. Nous attendions un Premier ministre, nous avons rencontré un hâbleur. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Parfait Jans. C'est scandaleux !

M. Robert-André Vivien. ... un auteur de politique-fiction *(vives exclamations sur les mêmes bancs)*...

M. Roland Huguet. Cela suffit ! Retournez à votre place !

M. Robert-André Vivien. ... un manipulateur *(mêmes mouvements)* ...

M. Georges Hage. Propos de soudard !

M. Robert-André Vivien. ... un truqueur *(mêmes mouvements)* ...

M. Paul Balmigère. Provocateur !

M. Robert-André Vivien. ... un illusionniste *(mêmes mouvements)* et un irresponsable. *(Claquements de pupitres sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Gérard Chasseguet. C'est cela la démocratie !

M. le président. Monsieur Robert-André Vivien, je crois que vous avez intérêt à ce que votre explication de vote soit entendue dans le calme !

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas à moi qu'il faut le dire ! Je n'ai interrompu personne cet après-midi !

M. Gérard Chasseguet. Adressez-vous à la majorité !

M. Pierre Joxe. Je demande la parole !

M. le président. Monsieur Vivien, autorisez-vous M. Joxe à vous interrompre ?

M. Claude Labbé. Cela n'intéresse personne !

M. Robert-André Vivien. Non, monsieur le président ! *(Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. André Soury. Qu'il soit poli au moins !

M. le président. Je donnerai la parole à M. Joxe à la fin de l'intervention de M. Vivien.

M. Gabriel Kaspereit. Il est inscrit dans les explications de vote !

M. le président. Monsieur Vivien, je vous prie de poursuivre. Il dépendra du contenu de vos propos que l'Assemblée se calme.

M. Gabriel Kaspereit. Quelle est cette interprétation ? Pour qui vous prenez-vous ?

M. Gérard Chasseguet. Quel président !

M. Robert-André Vivien. Votre propos, monsieur le Premier ministre... *(Claquements de pupitres sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Gabriel Kaspereit. C'est intolérable !

M. Roland Florian. Rappel au règlement !

M. Robert-André Vivien. Votre propos, monsieur le Premier ministre, a démontré l'inutilité à nos yeux de ce que vous persistez... *(Vives exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Pierre Joxe. Rappel au règlement ! *(Bruit.)*

M. le président. Monsieur Vivien, acceptez-vous d'être interrompu ?

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Non ! Non !

M. Robert-André Vivien. Non, monsieur le président !

M. Yves Lancien. Chacun son tour !

M. le président. Dans cette hypothèse, en vertu de l'article 58... *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Permettez, monsieur Vivien...

M. Gabriel Kaspereit. Il ne dit rien !

M. le président. Je veux lire l'article 58 du règlement de l'Assemblée nationale pour le rappeler à vos collègues : « Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale ; ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout député qui la demande à cet effet soit sur-le-champ, soit, si un orateur a la parole, à la fin de son intervention. » *(Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Christian Bergelin. « A la fin de son intervention ! »

M. le président. Continuez donc, monsieur Vivien. *(Bruit.)*

M. Pierre Joxe. Je demande une suspension de séance !

M. le président. La suspension de séance est de droit. *(Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Claude Labbé. Je demande la parole.

M. Gabriel Kaspereit. Le président est un incapable !

M. Jacques Marette. Il déshonore la fonction !

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue. *(Nouvelles protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

(La séance, suspendue à vingt-trois heures, est reprise à vingt-trois heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien. Je disais, monsieur le Premier ministre, que votre propos de cet après-midi avait démontré l'inutilité de ce que vous persistez à appeler un plan. Un plan comme l'a excellemment rappelé M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., est en réalité une politique au service d'une ambition et non pas — je reprends le texte de M. Labbé — un ensemble flou d'expédients fiscaux sans imagination.

Monsieur le Premier ministre, je maintiens que vous êtes indigne de notre confiance — je prends le terme au sens du Littré — parce que vous avez dévalué dans des conditions humiliantes pour notre pays.

Vous êtes indigne de notre confiance, monsieur le Premier ministre, quand vous parlez de grand dessein — d'ailleurs quand vous parlez de grand dessein, une partie des Français pense à Jacques Faizant ou à la caricature. Ce grand dessein, on ne l'a pas senti dans vos propos de cet après-midi, on ne le sent pas depuis dix-huit mois.

Vous êtes indigne de notre confiance, monsieur le Premier ministre, quand vous esquivez le débat en consacrant moins de cinq minutes aux mesures nouvelles dans un discours de près de une heure trente. Il est vrai — et je reprends encore le

discours du président Labbé — qu'il est difficile de satisfaire à la fois votre aile progressiste et votre aile conservatrice, sans parler de vos alliés « du moment », les communistes.

Vous êtes indigne de notre confiance, monsieur le Premier ministre, et nous en sommes navrés (*sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) parce que vous n'avez jamais témoigné à l'opposition parlementaire la considération à laquelle elle peut prétendre de la part d'un gouvernement qui se veut démocratique, celle que l'on vous accordait quand vous étiez vous-même dans l'opposition. J'ai encore, comme tous mes collègues qui siégeaient dans cette assemblée, le souvenir des interventions de tel ministre du budget s'efforçant de vous convaincre du bien-fondé de sa proposition.

M. Labbé vous a rappelé que nous n'avons pas eu l'honneur de vous voir une seule fois depuis dix-huit mois devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Vous êtes le premier des chefs de gouvernement à avoir une telle attitude. Je me souviens que le 4 janvier 1980, M. Barre, auquel j'avais demandé à dix heures trente de venir expliquer devant la commission des finances les modifications qu'il apportait au budget, par estime pour l'Assemblée, par respect pour la commission des finances, était là à onze heures. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kaspereit. M. Barre, lui, est un démocrate !

M. Robert-André Vivien. Comme le dit M. Kaspereit, c'est une conception de la démocratie.

Mais, malgré ce mépris que vous nous réservez, monsieur le Premier ministre, je veux essayer de vous rendre service encore une fois bien que j'aie l'impression que cela ne sert à rien.

Voici un exemple concret. L'union nationale des associations familiales, pourtant officiellement représentative — M. Bérégovoy est là pour vous le rappeler si vous l'avez oublié — des familles, n'a été reçue ni par vous ni par vos ministres ni par vos collaborateurs, avec les autres partenaires sociaux. Ce n'est pas normal, parce qu'à travers l'U.N.A.F. c'est la famille française qui est méprisée. (*M. le Premier ministre fait un geste de protestation.*)

Monsieur le Premier ministre, je suis persuadé que vous n'y avez peut-être pas songé, mais le fait de ne pas tenir compte, pour le prélèvement fiscal de 1 p. 100, du quotient familial, que le Parlement avait adopté pour ajuster l'impôt à la faculté contributive réelle du citoyen, est une sorte de mépris à la fois du Parlement et des familles. Si j'avais été un de vos conseillers techniques, je vous aurais rappelé que cet impôt supplémentaire non « familialisé » sera perçu en septembre au moment où la rentrée scolaire pèse lourdement sur les budgets familiaux. Je suis persuadé que personne autour de vous n'y a pensé.

Je ne parlerai pas d'incompétence parce que les chefs de groupe du parti socialiste parleraient (*sourires*) et, au mépris du règlement, on me retirerait encore la parole.

Si nous estimons que vous êtes indigne de notre confiance, monsieur le Premier ministre, c'est parce que, à nos yeux, comme aux yeux de tous les Français — vous dites que c'est calomnieux, mais c'est vrai — la politique que vous menez depuis deux ans et que vous voulez encore mener envers et contre tout, envers et contre tous devrais-je dire, mène notre pays au désastre économique. C'est la conviction de l'opposition. Avec leur talent personnel, le président Labbé et le président Gaudin en ont fait la démonstration éclatante, nette, précise, avec une modération qui aurait d'ailleurs dû vous inspirer, monsieur le Premier ministre, moins d'agressivité dans les propos que vous avez tenus ce soir. Je ne dirai pas que vous avez joué les provocateurs, mais j'y pense sincèrement, croyez-moi. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Si je vous ai bien compris, en prétendant que cette politique va mener notre pays au désastre économique, je risque la prison, comme les présidents de nos deux groupes, qui ont mis en cause certaines de vos dispositions. Mais nous sommes quelques-uns à avoir connu les goéls nazies et même, en ce qui me concerne, les prisons de Jules Moch en 1958. Alors, c'est une question d'habitude ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Honnêtement, monsieur le Premier ministre, croyez-vous que l'opposition se réjouisse de voir que la France est un pays que certains, à l'étranger, n'hésitent pas à qualifier de sous-développé ? Ils ne disent même pas « en voie de développement » — ce serait une lueur d'espoir —, ils disent « sous-développé ». Cette situation, monsieur le Premier ministre, est la preuve même de l'échec de votre politique passée, et vous le savez. Elle ne pourra qu'être pire avec celle que vous nous annoncez. Vous ne pouvez pas l'améliorer par ce que nous avons lu dans les journaux et

par ce que vous avez bien voulu nous annoncer aujourd'hui, notamment dans votre discours de ce soir. Monsieur le Premier ministre, je ne fais pas de politique, je fais un constat objectif, comme disent les marxistes. C'est la conséquence de deux années de mauvaise gestion économique.

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire — je vous passerai mon texte si vous le voulez — vos vues théoriques et scolaires sur le développement économique ne pouvaient que conduire à une situation que vous avez laissée se dégrader pour des raisons électorales.

C'est ce que vous a excellemment dit M. Labbé. C'est ce que vous a excellemment dit M. Gaudin qui a tout de même obtenu à Marseille 3 450 voix de plus que M. Defferre. (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, en juillet 1981, m'adressant à M. Fabius, alors ministre du budget, je lui conseillais d'éviter de faire du néo-keynésianisme mal assimilé. Je lui disais que les fruits du néo-keynésianisme pourrissaient sur l'arbre des illusions. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Or, comme vous le diraient mon excellent homologue et responsable économique M. Alphandéry ou M. Goux, s'il était là — nous avons beaucoup apprécié son intervention cet après-midi et nous l'avons écouté dans un silence religieux...

M. Claude Labbé. C'est vrai : il était convenable, lui !

M. Robert-André Vivien. ... pour faire du Keynes, encore aurait-il fallu le comprendre. Mais nous n'avons pas l'impression que, dans votre équipe, quelqu'un l'ait compris. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Barre pourrait vous faire un cours si vous avez un moment ce soir. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

Vous avez tellement avalé de Keynes, vous l'avez si mal digéré que vous en êtes aujourd'hui malade et la France avec vous. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

Je parle en économiste et non pas en politique.

Vous qui osiez accuser les leaders de l'opposition d'être des démagogues, vous avez démagogiquement, et pour des raisons uniquement idéologiques, accru les dépenses publiques et les incitations incontrôlées à la consommation en comptant sur une relance mondiale qui n'est pas venue. Mais la faute n'est pas à nos partenaires, qui savent mieux gérer le présent. La faute vous incombe, à vous qui n'avez pas su en comprendre les contraintes et avez nié contre toute évidence la permanence de la crise.

Une consommation folle sans investissements parallèles ne pouvait conduire qu'à la dégradation de nos échanges. Des nationalisations inutiles et dangereuses ne pouvaient que conduire au gaspillage des sommes qui auraient dû être consacrées à l'innovation et à la production. Où est la grande politique industrielle si souvent annoncée ? Nous l'attendons.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Robert-André Vivien. Vous direz que M. Chevènement a répondu pour nous, et pour vous surtout ! (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Mais ce n'est pas à nous d'évoquer ce soir un de vos anciens ministres.

Incapacité à maîtriser sérieusement les dépenses sociales, qui malgré tous les plans d'ajustement que vous avez mis en place, croissent sans cesse. Ce ne sont pas les rustines que vous nous proposez qui colmateront les voies d'eau.

Un budget, enfin, dont le déficit permanent et croissant ne peut être réduit malgré une pression fiscale qui a presque doublé les prélèvements effectués sur les revenus de tous les Français, des entreprises, et même de ceux qui pensaient ne pas devoir être touchés : personnes âgées, chômeurs, retraités. Cela, M. Labbé vous l'a dit cet après-midi. M. Gaudin aussi. Vous ne les avez pas écoutés. Il est vrai que vous riez dans les moments graves, ce que je trouve indécent.

Bien plus, ce déficit, qui nous conduit à être les premiers débiteurs du monde industriel, ruine notre crédit à l'étranger et pèse par là même sur la valeur de notre monnaie ainsi que sur nos possibilités d'exportation.

Je suppose, monsieur le Premier ministre, que vous lisez de temps à autre les bilans de la Banque de France. Ils contredisent tout ce que vous venez de dire ! Si vous n'avez pas le temps de les lire, chez vous, il y a bien quelqu'un qui l'a.

Les résultats sont beaux : des entreprises exsangues, un chômage qui ne diminue pas malgré vos déclarations, malgré la manipulation des statistiques, une population dont les revenus ont diminué en deux ans. C'est le résultat le plus évident d'une politique qui se veut autant sociale que socialiste.

Vous pouvez nous parler du bilan de nos gouvernements mais le vôtre est bien plus éloquent après seulement deux ans et que sera-t-il à la prochaine échéance ? Et, là, c'est l'angoisse qui nous étreint, nous, opposition.

M. Edmond Alphandéry. C'est ce qu'il fallait dire ! Il n'y a plus d'héritage : il est gaspillé !

M. Robert-André Vivien. Oui, monsieur le Premier ministre, nous sommes angoissés et les Français avec nous.

Tout n'est cependant pas à mettre sur le compte de votre idéologie, ce qui serait respectable. Au cours des trois derniers mois, vous avez volontairement laissé la situation se dégrader pour tenter de gagner les élections municipales.

M. Jean-Claude Gaudin. Exactement !

M. Robert-André Vivien. C'est vrai ! On vous l'a répété et on vous le dira jusqu'au bout ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Quand les socialistes perdent les élections, ce sont les Français qui paient ! Voilà ce que nous constatons aujourd'hui.

N'oublions pas ce que disaient à la télévision certains de vos ministres et ce que vous avez déclaré vous-même. Je n'aurai cependant pas la cruauté de vous le rappeler. Comme a dit un de nos collègues, vous êtes peut-être daltonien, mais je ne crois pas que ce soit cela. Ce qui était vert n'était pas rouge. Malheureusement, c'était rouge ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Malgré cela, que nous proposez-vous aujourd'hui, monsieur le Premier ministre ? De faire pire encore !

Tout d'abord, votre plan est pire en sa forme. Contrairement à toute votre doctrine, à toutes vos positions antérieures, vous demandez les pleins pouvoirs, c'est-à-dire que vous esquiviez le contrôle parlementaire.

M. Marc Lauriol. Bien sûr !

M. Robert-André Vivien. Me souvenant du vote des ordonnances de 1967, je pense que si le Président Georges Pompidou vous voit du haut du ciel il doit avoir quelques suggestions à communiquer aux membres de l'opposition, lesquels ont pourtant de la mémoire.

Mais la forme n'est qu'un aspect de votre désarroi. Le fond a de quoi effrayer. Comme M. Labbé et M. Gaudin l'ont rappelé, les mesures que vous adoptez vont avoir dans l'immédiat de graves répercussions sur la vie de la France et des Français.

La nouvelle ponction fiscale opérée au profit du budget comme de la sécurité sociale va appauvrir tous nos concitoyens, et même ceux qui ne disposent que de revenus minimum. Après avoir emballé la consommation, tout en ruinant les entreprises et en les empêchant d'investir, vous allez brutalement comprimer le marché et donc porter un nouveau coup à la production. C'est élémentaire, et les Français le sentent.

Et vous croyez que le chômage ne va pas s'accroître ? Nous voudrions vous croire de toute notre âme. Ce serait un miracle ! Mais nous ne sommes pas à Lourdes, nous sommes à l'Assemblée nationale. Et d'ailleurs, c'est M. Delors qui parle de miracle, ce n'est pas moi !

Les mesures ponctuelles que vous annoncez ne sont pas à la hauteur de vos propos. Et vous vous gardez bien d'annoncer l'essentiel : une politique de l'emploi par l'investissement.

La pression fiscale accrue sur les ménages est aussi le signe que vous ne voulez pas véritablement diminuer le train de vie de l'Etat, c'est-à-dire le déficit intérieur. Or celui-ci est aussi important que le déficit extérieur. Dans ces conditions, comment pourrez-vous atteindre votre second objectif : relancer l'épargne ? Vous croyez ne limiter que la consommation alors que vous entamez le capital de la France, c'est-à-dire son avenir.

Les résultats de votre nouvelle politique sont dès aujourd'hui prévisibles. La France s'appauvrira à nouveau et vos objectifs ne seront pas atteints. Le déficit du commerce extérieur ne sera pas résorbé en deux ans. Bien plus, les tendances inflationnistes qui vont résulter de la hausse des tarifs des services publics et de l'énergie et leurs conséquences sur les prix rendront nos produits encore moins compétitifs.

M. le président. Monsieur Vivien, veuillez conclure !

M. Robert-André Vivien. Je termine, monsieur le président, tout en rappelant que j'ai été malgré tout un peu perturbé pendant mon discours... (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Pierre Mauger. En effet !

M. Robert-André Vivien. J'en suis actuellement à treize minutes et, que je sache, nous avons la même pendule...

M. le président. Monsieur Vivien, j'ai compté quinze minutes depuis votre nouveau début. Néanmoins, je vous laisse le temps de conclure.

M. Robert-André Vivien. Monsieur le président, au moment où vous m'avez interrompu, je rappelais à M. le Premier ministre que les tendances inflationnistes ont également favorisé les importations. Or, nos frontières doivent toujours être ouvertes, si j'ai bien entendu ? Ce n'est d'ailleurs pas très clair. Mais d'autres ont peut-être mieux compris. A moins que vous ne vouliez sortir de la Communauté après avoir décidé d'y rester ? Là encore j'ai eu beaucoup de mal, malgré les questions très précises posées par M. Labbé, à vous comprendre.

Vous serez donc conduit à continuer d'emprunter et nous deviendrons bientôt les assistés du monde industriel, avec les risques que cela comporte pour notre indépendance.

Notre situation monétaire n'est pas assainie, il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement. Votre troisième dévaluation a rétabli — momentanément — les parités du S. M. E., elle n'a pas affirmé notre monnaie. A quand la quatrième dévaluation ? En serez-vous toujours le Premier ministre ? C'est une autre histoire.

S'il est certain que vous n'atteindrez pas vos objectifs, il n'en est pas moins évident que votre plan aura d'autres conséquences néfastes.

Vous allez relancer l'inflation. Or la limite de 8 p. 100 que vous vous étiez fixée était déjà très insuffisante par rapport à nos partenaires européens et américains. La production risque de diminuer et ce sera beau, très beau, si nous conservons une croissance zéro. Dans ces conditions, la France risque de rester à l'écart de la reprise mondiale qui se manifeste.

Mais le plus grave, c'est que les Français, tous les Français, pas seulement les vacanciers que vous mettez complaisamment en avant, mais surtout les salariés modestes, les retraités, les artisans, les commerçants, les cadres vont devoir supporter tout le poids de vos rêves avortés.

Ce n'est pas ce que nous ambitionnons pour notre pays, dont le général de Gaulle avait réussi à faire une grande puissance.

M. Claude Labbé, avec son élégance de style, vous a comparé au capitaine d'un vaisseau qui fait eau de toute part. C'était vous faire trop d'honneur, monsieur le Premier ministre. Votre Gouvernement et vous-même nous faites plutôt penser aux naufragés du radeau de la Méduse ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Concluez, monsieur Vivien.

M. Robert-André Vivien. Je conclus, monsieur le président. Voyez, il ne me reste plus que quatre lignes. (Sourires.)

Le 26 septembre 1981, lors des journées de mon groupe parlementaire, je terminais mon discours par ces mots :

« Dès que le déficit galopant, les dévaluations, les nationalisations et la fiscalité la plus dissuasive que nous ayons connue auront conjugué leurs effets, la France sera concrètement menacée de naufrage et peut-être faudra-t-il ajouter notre pays à la liste des nations qui sont en état de banqueroute, comme la Pologne ou la Roumanie. A moins que d'ici-là — j'exprimais loyalement un souhait de l'opposition — nos gouvernants n'aient décidé de sacrifier leurs chimères sur l'autel du redressement national. Quoiqu'il soit permis d'en douter, qu'il ne nous soit pas interdit de l'espérer, pour le bien de notre pays et de nos compatriotes. »

Voilà quel était notre état d'esprit en septembre 1981. Et c'est un discours public ; je ne l'ai pas prononcé devant un petit comité ! Nous étions prêts à jouer le jeu loyalement. Mais vos mensonges, vos incohérences, votre incompetence vous ont disqualifié.

M. le Premier ministre. Arrêtez, arrêtez !

M. Robert-André Vivien. Non ! Vous ne méritez pas la confiance du groupe du rassemblement pour la République. Il vous la refuse comme la majorité des Français. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gabriel Kaspereit. Les socialistes ont ruiné la France. C'est dans leur habitude.

(Les députés socialistes et communistes, jusqu'alors absents, regagnent leurs places dans l'hémicycle.)

M. Gabriel Kaspereit. Et maintenant, monsieur le président, qu'allons-nous faire ?

M. le président. La discussion va reprendre dans un moment.

M. Claude Labbé. Je m'inscris pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Gaudin. Moi-aussi.

M. Gabriel Kaspereit. Que fait le président de séance ?

M. le président. Ne manifestez pas trop d'impatience, mes chers collègues. La séance est présidée.

M. Gabriel Kasperoit. Elle est mal présidée. Combien de temps va-t-on attendre encore ?

M. le président. Encore quelque temps.

M. Gabriel Kasperoit. Vous remplissez fort mal vos fonctions, monsieur le président.

M. Marc Lauriol. Mais enfin, de qui se moque-t-on ?

Rappels au règlement.

M. le président. Trois orateurs m'ont fait connaître qu'ils désiraient intervenir pour un rappel au règlement. Je donne d'abord la parole à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, l'injure ne faisant pas partie des institutions de la République...

M. François Fillon. Quelle injure ?

M. Pierre Joxe. ... les députés du groupe socialiste ne se sont pas crus obligés d'écouter jusqu'au bout celui que le R. P. R. avait choisi ce soir comme porte-parole et qui s'est manifesté, une fois de plus, comme un provocateur. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kasperoit. Sur quel article du règlement se fonde cette intervention ?

M. Gérard Chasseguet. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, messieurs, l'heure n'est peut-être pas tout à fait opportune pour discuter de la jurisprudence de notre règlement ; mais après tout c'est un point de démocratie parlementaire essentiel puisqu'il touche, d'une manière directe également, à l'exercice de la démocratie dans notre pays et, dans une certaine mesure, — le mot a été évoqué aujourd'hui ; il le sera encore hélas ! demain — à nos libertés.

Monsieur le président, notez d'abord que nous ne voulons pas vous faire de grief personnel. C'est la première fois que vous présidez une séance. Nous estimons que, pris entre les feux conjugués, si j'ose dire, de votre inexpérience (*exclamations sur les bancs socialistes*) — mais naturelle, bien sûr ! — et du courroux de votre président de groupe, vous avez effectivement commis une erreur, et je vais vous dire laquelle.

Vous vous êtes en effet référé à l'article 58, alinéa 3 de notre règlement pour accorder, à la demande d'un président de groupe, une suspension de séance, dont vous avez affirmé qu'elle était de droit, sans d'ailleurs en préciser la durée — ce qui est moins normal. Cette procédure peut être effectivement admise. Mais, monsieur le président, on n'a jamais vu, de mémoire de parlementaire, interrompre pour cela un orateur à la tribune.

M. Joseph Pinard. Fut-il grossier ?

M. Claude Labbé. Des mouvements de séance ou certains propos, à moins d'être injurieux, ...

Plusieurs députés socialistes. Ils l'étaient !

M. Claude Labbé. ... ne peuvent permettre à un président de séance de couper la parole à un orateur car c'est là, songez-y, une atteinte grave, extrêmement grave, à l'exercice du mandat de parlementaire. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.* — *Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Vous ne savez pas dans quelle voie vous êtes en train de vous engager aujourd'hui, à partir d'un simple incident.

Monsieur le président, dans le cas où les propos tenus auraient été réellement inacceptables, ...

Plusieurs députés socialistes. C'était le cas !

M. Claude Labbé. ... dans le cas d'un tumulte ou d'incidents dans l'hémicycle qui soient de nature à être qualifiés de « violents » — mais nous en avons vu d'autres —, c'est l'article 52 qu'il convenait d'invoquer. Autrement dit, si vous estimez que tel était le cas, vous auriez dû prendre personnellement la décision de suspendre la séance et non pas vous référer à votre président de groupe parce que, permettez-moi de vous le rappeler, quand vous présidez la séance, vous n'êtes plus socialiste, vous êtes président de séance (*applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) et vous n'avez aucune référence ni discipline à suivre et encore moins à écouter M. Joxe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne voulons pas jouer au petit jeu qui consisterait, en fonction de l'article 58, alinéa 3, à vous demander maintenant de suspendre la séance. Nous pourrions l'exiger pour un délai que nous pourrions fixer, mais nous ne le ferons pas, monsieur le président !

M. Alain Vivien. Heureusement !

M. Claude Labbé. Nous dirons simplement, d'une manière aussi laconique que celle de M. Joxe, que nous ne nous croirons pas

obligés d'écouter les orateurs de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Bon débarras !

M. le président. Monsieur Labbé, avant de donner la parole à M. Gaudin pour son rappel au règlement, je souhaiterais vous préciser que c'est effectivement en fonction de l'article 52...

M. Emmanuel Aubert. C'est faux !

M. le président. ... que j'ai suspendu la séance. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Cet article ne précise pas dans quelles conditions le président est amené à prendre sa décision. (*Mêmes mouvements.*)

La parole est à M. Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le président, comme le compte rendu sténographique en fera foi, vous avez dit : « Je suspends la séance, la suspension est de droit ». Parce qu'elle vous était demandée par le président du groupe socialiste, vous avez répondu : « Je vous l'accorde ».

M. Emmanuel Aubert. Absolument !

M. Jean-Claude Gaudin. Mais, comme c'est, je crois, la première fois que vous présidez une séance de l'Assemblée nationale (*exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), nous ne voulons pas user à votre égard de procédés discourttois. Je dirai simplement que, sur les bancs de l'opposition, la plupart de nous professons une certaine doctrine. Celle-ci nous invite à pardonner les offenses (*rires sur les bancs des socialistes et des communistes*) mais aucun de ses préceptes ne nous interdit d'en garder le souvenir.

M. Georges Hage. Vous êtes un pharisien ! (*Sourires.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Les propos du président du groupe socialiste devraient vous inciter à réfléchir sur cette doctrine. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ducoloné, pour un rappel au règlement. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Guy Ducoloné. Je n'ai pas le règlement à la main comme les deux collègues qui m'ont précédé, mais s'ils l'avaient lu et le connaissent un peu, ils sauraient que le président de séance peut, lorsque l'ordre est troublé dans l'hémicycle, lever la séance. Vous aviez donc le droit de le faire, monsieur le président, même si aucun président de groupe ne vous l'avait demandé.

M. Claude Labbé. Vous ne connaissez pas le règlement !

M. Guy Ducoloné. M. Labbé, qui le connaît fort bien, lui, et qui connaît le sens des mots, met l'exercice de la démocratie et la liberté à toutes les sauces. Peut-être est-ce pour mieux les manger ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.* — *Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je rappelle qu'un membre de l'opposition a tout à l'heure traité l'orateur qui avait la parole de provocateur.

M. Gabriel Kasperoit. C'est vous le provocateur !

M. Guy Ducoloné. On a le droit d'expliquer son vote, mais on n'a pas le droit d'insulter !

M. Robert-André Vivien. Je n'ai insulté personne !

M. Guy Ducoloné. En distillant les adjectifs de façon progressive comme il l'a fait tout à l'heure : bateleur, illusionniste...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Oui !

M. Guy Ducoloné. ... menteur !

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Oui !

M. Guy Ducoloné. ... truqueur...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. Oui !

M. Guy Ducoloné. ... M. Vivien était bien dans son rôle. Je lui ai demandé dans les couloirs et je lui demande maintenant dans cet hémicycle : qu'êtes-vous, un mercenaire ou un voyou ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Plusieurs députés communistes et socialistes. Un voyou ! (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.* — *Claquement de pupitres.*)

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. A Moscou !

M. le président. Mes chers collègues, laissez-moi présider ! Tout le monde ici connaît maintenant l'article 52 du règle-

ment, et je rends la parole à M. Ducoloné. (Les députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française se lèvent et commencent à quitter l'hémicycle.)

M. Guy Ducoloné. Avant que vous ne sortiez, messieurs, laissez-moi vous dire que j'ai ici une revue qui contient un article dont vous illustrez fort bien le titre : *L'Assemblée, un drôle de « bahut »*.

M. Gabriel Kasperett. A Moscou !

M. Guy Ducoloné. On peut lire dans cet article une citation de M. Vivien qui déclarait : « Ducoloné et moi, nous avons de bons rapports. Mais, dans l'intérêt de la France, je serais prêt demain à lui couper la gorge. » « Je le ferais avec regret », ajoutait-il.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Guy Ducoloné. Eh bien, c'est là le langage d'un mercenaire ou d'un voyou. Et M. Vivien était dans ce rôle ce soir. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Explications de vote. (Suite.)

M. le président. Nous allons continuer à entendre, dans la sérénité, les explications de vote. (Sourires.)

La parole est à M. Ansart.

M. Gustave Ansart. Enfin entre gens sérieux ! (Sourires.)

Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, ainsi que nous l'avons maintes fois répété à cette tribune, durant des années, en réponse à la politique de la droite, la solution à nos difficultés ne peut venir d'une politique d'austérité.

Ce n'est pas les communistes qui nieront les difficultés de l'économie française et la profondeur d'une crise dont nous avons révélé l'existence il y a déjà plus de douze années.

On nous a même accusés, à une certaine époque, de dramatiser l'ampleur des dégâts subis par l'industrie nationale, dégâts dont on apprécie mieux maintenant la gravité.

Cette gravité nous oblige à prendre aujourd'hui des mesures, et avec des moyens accrus. Nous pensons d'ailleurs qu'il faut aller plus vite, notamment dans la définition concrète d'une nouvelle politique industrielle en prenant toutes les mesures pour en assurer à la fois la cohérence et l'application tant au niveau national qu'au niveau des régions, et en appliquant résolument une politique de démocratisation et de décentralisation qui permettra aux élus, dans les régions et dans les usines, d'y participer pleinement.

M. le Premier ministre, il faut tourner tout le pays, tout le peuple travailleur vers la lutte contre le chômage, contre l'inflation, pour le rétablissement de notre commerce extérieur.

Nous réaffirmons donc notre accord avec ces trois objectifs qu'il faut absolument atteindre pour maintenir et conforter la confiance dans notre pays : confiance dans notre économie, confiance dans les promesses faites et pour lesquelles le peuple a voté en mai et juin 1981, confiance enfin dans l'issue de la politique de gauche.

Est-il besoin de réaffirmer que nous voulons de toutes nos forces la réussite. Et c'est pourquoi nous insistons pour que soient créées toutes les conditions de la nécessaire mobilisation des travailleurs, mobilisation sans laquelle rien de grand, rien de durable ne peut être obtenu.

Il faut que le peuple ait confiance dans l'issue, qu'il soit convaincu que les mesures prises sont justes et sont efficaces.

Le débat se situe donc au niveau des mesures économiques. Il est aussi au niveau des idées. Il faut que les travailleurs s'y retrouvent, et qu'ils retrouvent les motifs et objectifs pour lesquels, avec enthousiasme, ils ont fait confiance à la gauche.

Il y a moins de deux ans, le peuple a voté contre une politique de droite, contre ceux-là même qui, aujourd'hui, se prétendent nos censeurs et nos juges.

Le peuple a voté contre le chômage et la liquidation de pans entiers de notre industrie.

Pendant de longues années encore, nous devons réparer les dégâts d'une politique qui portait en elle la situation d'aujourd'hui, une politique qui nous a laissés désarmés devant la crise et la concurrence internationales, une politique qui a abouti au développement des importations.

Les exportations de capitaux, les spéculations de toutes sortes, les gâchis accumulés ont achevé de miner l'économie de la France. Nous avons à refaire tout cela. Cette situation, le peuple est capable de la comprendre.

Maia, répétons-le, il ne la comprendra qu'à condition qu'il reconnaisse dans les mesures prises le souci de justice sociale, cette volonté farouche de lutter contre le chômage et de faire payer ceux qui se sont scandaleusement enrichis sur le dos des travailleurs et de la France.

Ce n'est pas par je ne sais quel esprit de revanche que nous demandons de faire payer les riches, les 170 000 familles

milliardaires, que compte ce pays, mais par un esprit de justice et pour une répartition des richesses plus juste entre ceux qui les produisent, ceux qui ne spéculent pas, ceux qui ont une haute idée de la grandeur de leur pays, le peuple travailleur. Cela réaffirmé, prennent alors tout leur sens les réserves et les inquiétudes que le président de notre groupe a exposées à cette tribune dans le débat de cet après-midi.

Ce n'est pas là une prise de distance avec la politique gouvernementale et ce que nous estimons, en toute conscience, être nos responsabilités. C'est au contraire la volonté de la réussite qui nous guide.

Le peuple est, sans aucun doute, d'accord avec une politique de rigueur, mais pas avec une politique d'austérité qui accroîtrait le chômage et rendrait encore plus précaire la vie des familles modestes et de ces chômeurs pour qui tout est difficile, pour qui tout est mesuré, qui mènent une vie au rabais faite d'inquiétudes et d'insatisfactions permanentes.

L'austérité, c'est le passé. Ce sont ceux qui viennent de quitter cet hémicycle, qui n'assistaient même pas au débat de ce soir. Ce sont MM. Chirac, Barre et Giscard d'Estaing. Ce sont aussi M. Reagan, Mme Thatcher, M. Helmut Kohl.

Autre chose est la lutte contre la spéculation, pour faire payer les grosses fortunes, sans pour autant porter atteinte à la compétitivité des entreprises. Autre chose est de rétablir l'équilibre des grands services publics par une lutte sans merci contre les gâchis et par une autre répartition de l'effort et du financement.

Pour tout cela, il faut développer la production française, porter notre industrie à des niveaux plus hauts, la mettre en tous domaines à l'heure de son époque.

Autre chose est de consacrer l'argent à la formation des hommes, à former notre jeunesse et à lui donner les motivations nécessaires dans le grand combat pour son avenir.

Autre chose est de permettre au peuple de consommer ce qu'il produit.

Et ce n'est pas du protectionnisme ni de l'autarcie.

Quelle hypocrisie lorsqu'on parle de protectionnisme !

Ce n'est pas abandonner la coopération européenne que de rétablir nos échanges avec nos partenaires à des niveaux au-dessous desquels on ne peut descendre sans qu'un jour ne soit remise en question la coopération européenne elle-même.

Chaque pays se protège, à commencer par nos partenaires de la Communauté européenne.

Entre le protectionnisme et l'abandon national, nous avons choisi depuis longtemps la coopération dans le respect de l'indépendance de notre pays, le développement de sa force économique et industrielle.

Il est navrant, et parfois insupportable, d'entendre sans cesse vanter ce qui se fait à l'étranger comme si nous n'avions pas dans notre pays les travailleurs qualifiés, les cadres, ingénieurs et techniciens, les savants et les chercheurs compétents et qualifiés pour conduire notre pays vers plus de succès, plus de justice et plus de richesses.

C'est pourquoi nous disons que, sans ignorer les contraintes que fait peser sur elle la crise du monde capitaliste, la France, parce qu'elle s'est donné un gouvernement de la gauche, peut apporter des réponses originales à la crise qui secoue ce monde capitaliste avec les conséquences que celle-ci entraîne, aggravant la situation précaire du tiers monde.

Soyons réalistes : dans ce marché mondial en crise, la reprise que l'on nous annonce, notamment au Japon et aux Etats-Unis, va rapidement dégénérer en accroissement de la guerre commerciale et s'épuiser d'elle-même. La recherche d'un rééquilibre de la balance commerciale française par le seul développement des exportations serait coûteuse et illusoire. Seule la reconquête du marché intérieur peut permettre une reprise de la croissance dans le respect de l'équilibre extérieur et consolider nos entreprises pour laisser espérer un développement raisonnable de nos exportations.

Pour cela, il nous faut user avec fermeté des moyens que le Gouvernement de la gauche, soutenu par les travailleurs, s'est donnés.

Nous sommes, aujourd'hui, hélas ! loin du compte, et ce manque à gagner considérable explique la persistance des difficultés dans l'industrie nationale.

Prenons l'exemple du secteur public. Le directeur de la régie Renault vient d'annoncer son refus de construire de nouvelles usines en France. Ainsi, la Renault 9, en passe de devenir la voiture française la plus vendue, va dans quelques mois, être entièrement importée des usines espagnoles, belges et portugaises de la régie. Comment les travailleurs de l'automobile et ceux de France peuvent-ils s'y retrouver lorsqu'on leur demande d'accepter des sacrifices pour redresser notre balance commerciale ?

Dans l'industrie encore, l'entreprise Elf-Aquitaine a engagé de 12 à 15 milliards de francs — plus que ce que va rapporter la mesure de limitation du contingent de devises touristiques —

pour acheter une entreprise américaine, Texas-Gulf. Quel effet d'entraînement Texas-Gulf va-t-il exercer sur l'industrie française ? Aucun !

Quant au réseau bancaire français, aujourd'hui entièrement nationalisé, il a multiplié ses implantations à l'étranger, ce qui en fait aujourd'hui le deuxième ou le troisième réseau bancaire du monde. Mais cette puissance sert plus à financer des exportations de capitaux, voire à spéculer contre la France, qu'à drainer les capitaux nécessaires au redressement de l'industrie française. Ce ne sont là que quelques exemples.

L'industrie doit être notre préoccupation essentielle. Nous faisons des propositions importantes pour contribuer à son essor.

Nous proposons de mettre au point, sans tarder, dans les entreprises publiques, des contrats de plans comportant des objectifs de production compétitifs pour remplacer des importations excessives. Il ne s'agit pas, comme le prétend une droite acharnée à dénaturer nos propositions, d'acheter français à n'importe quel prix, mais plutôt de se préoccuper de déceler les handicaps dont souffrent les productions françaises, afin de les surmonter avec le soutien du secteur bancaire.

Nous proposons de donner la priorité au développement de l'appareil productif national et de réduire les investissements à l'étranger.

Nous proposons d'affecter le produit de l'emprunt obligataire à la rénovation de l'appareil productif et à la création d'emplois. Je veux reprendre à cette occasion l'idée de contrat de production, de compétitivité et d'emploi, idée que nous avons avancée ici-même il y a plus d'une année.

Nous proposons une réforme en profondeur du système des aides publiques mises en place par les gouvernements de droite. Depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, des dizaines de milliards de francs ont été distribués aux entreprises. Le résultat, sans être négligeable, est-il à la hauteur des sommes engagées ? La rigueur, bien comprise, doit aussi s'appliquer au contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Enfin, permettez-moi d'insister sur l'importance de la démocratie dans notre vie économique. La démocratie n'est pas un slogan. C'est le moyen essentiel de tirer notre économie de la crise. Il faut, dans les entreprises, associer les travailleurs aux décisions, tenir compte de leurs intérêts, de leurs propositions, écouter les syndicats qui doivent se sentir associés dans leurs entreprises. C'est une question non seulement de liberté, mais aussi d'efficacité. C'est une des grandes préoccupations de notre époque.

Notre assemblée a voté les lois Auroux qui constituent un progrès important. Il faut que ces lois soient appliquées loyalement.

Il faut aussi démocratiser la gestion des entreprises publiques. Des progrès considérables restent à accomplir pour donner un contenu démocratique aux nationalisations, et c'est avec ce souci que nous aborderons l'examen prochain du projet de loi de démocratisation du secteur public.

Nous proposons aussi de donner un nouvel élan à une grande politique des filières.

Il faut enfin financer la rénovation de notre industrie : formation, recherche, investissements. Je l'ai déjà dit à cette tribune, il passe beaucoup d'argent dans les entreprises, mais une trop faible partie est affectée à la production. Ainsi, en 1981, l'industrie a investi 100 milliards de francs, mais dans le même temps les sociétés versaient 120 milliards de frais financiers et 57 milliards à leurs actionnaires. Les mesures que nous proposons vont dans le sens de l'utilisation de ces ressources pour l'industrie.

Il est possible de mieux utiliser les atouts que le gouvernement de la gauche a donnés à la France, mais pour cela il nous faut mobiliser ceux qui nous ont fait confiance. Comment le faire si nous ne réaffirmons pas notre volonté de justice sociale et de réduction des inégalités ?

C'est dans cet esprit que nous proposerons des amendements aux mesures fiscales que vous avez annoncées et que, dans leur forme actuelle, nous jugeons trop dures pour les plus modestes et trop douces pour ceux qui ont les moyens financiers de participer à l'effort national.

Monsieur le Premier ministre, les travailleurs ont été, il y a deux ans à peine, consultés sur la politique de la France. Ils ont indiqué clairement qu'ils voulaient le changement. Ils n'ont pas changé d'avis, quoi qu'en dise la droite.

Au contraire, ils expriment l'espoir que l'on ira plus vite, que l'on appliquera sans faiblesse ce qui leur a été promis, et c'est bien qu'ils raisonnent ainsi.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une certaine acceptation, d'une certaine résignation ou d'une attitude fataliste.

On ne réussit pas une politique nouvelle avec de tels sentiments. Il nous faut convaincre. Il nous faut des travailleurs conscients qui sachent où ils vont et pour quoi, des travailleurs qui luttent pour une politique dans laquelle ils se reconnaissent,

et au premier rang desquels figure notre jeunesse, qui doit savoir et comprendre qu'on lui prépare son avenir, et qui doit y participer.

Notre vote exprimera tout cela.

Nous voterons la confiance dans les possibilités qu'a la France de vaincre les obstacles et les difficultés pour poursuivre la politique que veut le peuple et la réussir.

C'est en vous demandant de tenir compte de nos réflexions, de nos inquiétudes, de nos réserves, qui ont été exprimées par le président de notre groupe cet après-midi et qui sont véritablement le reflet de ce que pensent les salariés, que nous voterons ce soir, monsieur le Premier ministre, la confiance au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Rossinot.

(Les députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République regagnent leur place dans l'hémicycle.)

M. André Rossinot. Les députés du groupe Union pour la démocratie française, pas plus que l'opposition républicaine ne souhaitent l'échec de votre plan, monsieur le Premier ministre.

Plusieurs députés socialistes. Ah !

M. Raoul Bayou. C'est nouveau !

M. André Rossinot. Il y va de l'intérêt de la France. Si vous échouez, ce seront les acquis de la V^e République qui seront remis en cause. Il en sera fait de l'indépendance nationale. Ce sera la remise en cause de la construction européenne comme des libertés et de la prospérité des Français, déjà durement atteints à travers leurs libertés économiques avec les nationalisations et le protectionnisme, déjà sanctionnés par l'amputation de leur pouvoir d'achat, car la nouvelle ponction de 65 milliards de francs vient s'ajouter à toutes les précédentes décrétées par votre Gouvernement.

Le train de mesures drastiques auquel vous nous contraignez portera-t-il quelques fruits ? Quels espoirs avons-nous de le voir se réaliser ? Avons-nous des raisons de croire à votre succès ?

Comment le pourrions-nous ? La politique que vous avez vous-même conduite jusqu'à présent nous laisse peu d'illusions.

L'austérité d'aujourd'hui n'est que le tribut à payer pour une certaine incapacité à gérer l'économie de la nation, rien de plus que la sanction d'une politique économique incohérente et inadaptée, fruit de l'idéologie et de l'incompétence que déjà deux ans de pouvoir n'ont pas réussi à corriger.

L'erreur, monsieur le Premier ministre — et vous l'avez implicitement reconnu cet après-midi — a été de distribuer, pour des raisons politiques, un pouvoir d'achat artificiel alors que des politiques d'assainissement étaient menées par nos principaux partenaires en 1981 et en 1982.

Un pays ne peut pas vivre impunément au-dessus de ses moyens et jouer avec ses entreprises en les surchargeant de taxes, en faisant d'elles des laboratoires sociaux et en laissant des éléments irresponsables désorganiser la production, tout cela dans le même temps.

Voilà les raisons de la dégradation de la situation de notre pays.

Sans illusion, nous le sommes aussi, malheureusement, sur les conséquences à court terme de votre plan d'austérité.

Les mesures que vous imposez sont importantes : la déflation représente 1,6 p. 100 du produit intérieur. Elles sont douloureuses : des 65 milliards ponctionnés sur la demande globale, la moitié sera fournie par les contribuables, par tous les contribuables.

Nous aurions aimé croire que ces sacrifices exigés des Français seraient au moins utiles. Nous avons toutes les raisons de penser qu'ils n'auront pas l'effet escompté et qu'il serait illusoire d'imaginer qu'ils ne seront que momentanés.

Le chômage ne peut qu'augmenter. On estime que la récession aura pour corollaire, au moins de 100 000 à 200 000 chômeurs supplémentaires, et nous n'osons croire que le Gouvernement manipulera à nouveau les statistiques. De toute façon, cette augmentation certaine du nombre des demandeurs d'emploi ne sera pas sans conséquences sur l'équilibre de l'Unedic qui, en dépit des mesures déjà prises, devrait accuser un nouveau déficit de 5 milliards de francs en 1983.

Dans un autre domaine, vous savez parfaitement que vous n'arriverez pas à contenir l'inflation au niveau des 8 p. 100 affichés. Outre les effets automatiques de la dévaluation, la hausse des tarifs publics aura pour conséquence de porter la hausse de l'indice des prix à un nombre à deux chiffres en 1983.

Peut-être aurons-nous la possibilité de diminuer notre déficit commercial. Mais à quel prix ?

La France est condamnée à la stagnation de la production et à la relance de l'inflation.

A plus long terme, c'est tout notre tissu industriel qui risque de s'effondrer sous l'effet de la contraction de son marché

national. Car votre plan de redressement, monsieur le Premier ministre, ne comporte même pas les mesures indispensables qu'il aurait fallu prendre en faveur des entreprises.

Frappées par la stagnation, les entreprises ne pourront que pâtir de la rigueur qui accentuera le ralentissement de l'activité économique. Plutôt que d'utiliser le produit de l'impôt que vous allez prélever pour combler le déficit de la sécurité sociale, il eût mieux valu alléger leur part des cotisations afférentes aux allocations familiales, car ce n'est qu'en restaurant ses marges que l'industrie française pourra améliorer sa productivité. Sans cette amélioration, la France ne pourra durablement rééquilibrer ses échanges extérieurs.

Hormis quelques propositions sans portée réelle, il y a donc un manque très grave dans ce plan, qui touche tout notre appareil de production. Rien n'a été dit sur l'aspect industriel. Cela n'est pas fait pour nous surprendre, lorsque l'on sait quel mépris votre majorité professe à l'endroit des entreprises, grandes ou petites.

Surprenante, en revanche, est l'absence de dispositions concernant les dépenses publiques. C'est pourtant un secteur où l'Etat socialiste devrait donner l'exemple de la rigueur !

Il ne servira à rien de peser sur la demande des ménages tant que l'Etat continuera à vivre au-dessus de ses moyens. Or, une des caractéristiques de la gestion actuelle est son incapacité à maîtriser les dépenses publiques. Il est vrai que la croissance effrénée des dépenses de fonctionnement a valeur de dogme pour les socialistes, attachés aux vertus de la bureaucratie.

En tout état de cause, l'ampleur du déficit budgétaire prévisible en 1983 hypothèque gravement le succès de votre plan.

Monsieur le Premier ministre, ce dont les Français et la France ont besoin, c'est de bon sens et de propositions sérieuses. Il faut rendre la liberté à nos entreprises et restaurer leur compétitivité en diminuant leurs charges. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il faut diminuer les dépenses publiques et réserver la priorité des transferts sociaux à ceux qui en ont réellement besoin.

Il faut maîtriser les dépenses de santé en coopérant avec les professions de santé et non en cassant le meilleur système de soins du monde. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Alors que de jeunes étudiants, des internes, des assistants-chefs de clinique, l'élite médicale d'aujourd'hui et de demain, celle qui fait la renommée de nos hôpitaux, pour des raisons techniques valables, demandent le dialogue que vous lui refusez, j'ai été stupéfait cet après-midi de n'entendre que ces mots de votre bouche, monsieur le Premier ministre : « La jeunesse n'a pas le droit de se tromper de mobilisation. »

Ces étudiants, ces assistants-chefs de clinique mènent un bon combat et il est temps que le Gouvernement ouvre le dialogue avec ces jeunes de qualité. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il faut contrôler et réduire l'immense secteur public dont nul ne sait plus s'il contribue encore à créer ou au contraire à détruire des richesses.

Il faut, enfin, relancer réellement le bâtiment et les travaux publics pour soutenir les économies régionales. La relance du bâtiment, même cela, monsieur le Premier ministre, un gouvernement socialiste ne l'a pas réussi !

Bref, faites confiance à nos concitoyens, libérez l'intelligence, l'initiative. Rendez-nous une société de liberté et de responsabilité, une société ouverte...

M. Paul Balmigère. Aux capitalistes !

M. André Rossinot. ... et qui sera, nous en avons fait la preuve, une société plus solidaire à long terme.

Hélas, sur le plan politique, les facteurs intérieurs ne laissent guère d'illusions sur les chances de succès de la France.

Le Gouvernement fait le contraire de ce pour quoi il a été élu. Il ne peut que décevoir ceux qui ont cru en ses promesses et qui lui retireront leur soutien. C'est le temps du mépris vis-à-vis du peuple de gauche. M. Edmond Maire ne s'y est pas trompé et M. Krasucki réclame une autre rigueur. La crédibilité du Gouvernement est gravement affectée : c'est la troisième fois qu'il change de politique en moins de deux ans.

On ne soulignera jamais assez l'aveuglement socialiste depuis 1981, qui a conduit à faire, pour des raisons politiques, une relance inconsidérée dont les Français paient aujourd'hui le prix.

En revanche, le parti communiste, qui poussait à la roue, ne peut au fond de lui-même que se réjouir de l'impasse actuelle. En prônant le repli sur soi et le protectionnisme, il tente de détacher la France de ses partenaires occidentaux, ce qui serait évidemment la pire des erreurs.

M. Guy Hermier. N'importe quoi !

M. André Rossinot. Mais combien de temps les socialistes libre-échangistes, contestés au sein du parti socialiste et du parti communiste, pourront-ils tenir ? Là est sans doute la vraie question.

Une politique n'est jamais que la résultante des forces qui la soutiennent.

Nous ne changeons pas de gouvernement en apparence, mais la France change de politique conjoncturelle tous les six mois. Nous pouvons même imaginer la politique à partir de cet automne. Après l'échec du gouvernement Delors dans ce gouvernement bicéphale, à l'approche des élections européennes, le pouvoir et les médias se déchaineront dans un concert de xénophobie, de neutralisme, de repli de la France.

La carte Delors aura été jouée et perdue. Vous resterez, monsieur le Premier ministre, prêt à un Gouvernement Mauroy IV, prêt à tous les rôles, éternel paravent du replâtrage des tendances socialistes et du parti communiste.

M. Joseph Pinard. Et des radicaux ?

M. André Rossinot. En raison de toutes ces contradictions, les députés de l'union pour la démocratie française, avec toute l'opposition républicaine, ne voteront pas la confiance, comme l'a dit excellemment Jean-Claude Gaudin.

Nous n'avons pas confiance dans le socialisme à la française, allié au communisme international, et ce ne sont pas les manœuvres de diversion d'hier, qu'il était grand temps de décider, d'ailleurs, qui abuseront l'opinion.

Une chambre introuvable, rose horizon, va certainement vous voter la confiance, mais vous la voterait-elle tous les jours, vous préférez cependant légiférer par ordonnances. N'avons-nous pas noté les états d'âme de M. Goux et les réserves de M. Lajoinie ? Mais les uns et les autres s'expriment dans d'autres enceintes, celles où se fait maintenant la politique de la France.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. André Rossinot. Vous et le Président de la République, monsieur le Premier ministre, vous arc-boutez, espérant que l'orage passé vous pourrez reprendre impunément la litanie de l'utopie et du dogme.

C'est mal connaître et c'est mépriser les Français et les Françaises, et le pays réel, lui, vous a déjà jugé. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le Premier ministre, nous étions réunis pour un débat parlementaire, conformément aux dispositions de la Constitution, et voici que la soirée s'achève avec l'évocation de vieux souvenirs qui rappellent des époques anciennes, les origines de la République où certains croyaient pouvoir distinguer entre le pays réel — auquel il vient d'être fait allusion — et le pays légal.

Plusieurs députés socialistes. Maurras !

M. Pierre Joxe. Cela nous ramène loin en arrière. Souhaitons que cela ne nous conduise pas en avant vers quelque chose dont nous avons eu apercevoir l'ombre à un moment de cette soirée. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Quelques jours après avoir été nommé par le Président de la République à la tête d'un gouvernement remanié, vous nous exposez, monsieur le Premier ministre, le programme du Gouvernement pour la période à venir. Vous précisez les orientations retenues pour l'économie nationale, vous rappelez les orientations de votre plan de redressement et vous nous annoncez votre intention de demander l'autorisation de prendre par ordonnances, dans un délai d'un mois, diverses mesures de politique économique conjoncturelle. Enfin, vous engagez la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée.

Plusieurs orateurs socialistes se sont exprimés et l'Assemblée nationale va maintenant se prononcer. Par leur vote, les députés socialistes vont vous apporter leur soutien.

Ce n'est pas la première fois, depuis bientôt deux ans, que, par un vote unanime, le groupe socialiste vous apporte son soutien. Mais, c'est vrai, c'est la première fois que nous ressentirons à ce point la nécessaire solidarité de la gauche, de toute la gauche, devant la montée des périls.

Solidarité d'abord face à la droite revancharde... (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Gérard Chasseguet. Il n'a pas changé !

M. Pierre Joxe. ... qui vous a si souvent interrompu cet après-midi et dont certains éléments, au moins, ont voulu vous provoquer, vous insulter, ce soir.

Cette droite, longtemps au pouvoir, qui a organisé la désindustrialisation du pays et qui se prétend guidée par l'intérêt national, mais dont la politique pourrait être symbolisée par deux chiffres qui ont été cités dans le débat d'aujourd'hui : dividendes distribués par les entreprises industrielles que nous avons nationalisées l'an passé : 4 milliards de francs ; investissements réalisés avec ces 4 milliards de profit : 1,6 milliard. Voilà une politique de pillage économique ! (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Est-ce cela rendre la liberté aux entreprises ? Non ! Nous avons une autre conception de l'intérêt national, d'une politique économique d'investissement. Et vous en avez donné l'exemple en orientant vers les entreprises publiques industrielles des capitaux permettant de préparer l'avenir, de créer des emplois et de développer des technologies.

M. Edmond Alphandéry. Et après, l'on s'étonne que la France soit en faillite !

M. Pierre Joxe. Il fallait voir, cet après-midi, ces messieurs de la droite, toutes tendances confondues. Il fallait les entendre, ce soir, injurieux, intolérants... (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Louis Gaspard. L'intolérance, c'est vous !

M. Pierre Joxe. ... impatient, oui, impatient.

C'est la raison pour laquelle notre solidarité vous est acquise, d'abord sur ce terrain, et pas seulement face aux revanchards. Solidarité aussi pour ce que nous avons fait ensemble et ce que nous allons continuer dans le domaine des grandes réformes législatives, qui sont notre principal rôle à nous, députés socialistes.

M. François d'Aubert. Guider la faillite !

M. Pierre Joxe. Ce que nous avons déjà fait ensemble, il serait trop long de le rappeler : les grandes réformes économiques avec les nationalisations ; les grandes réformes sociales avec la réforme d'un tiers du code du travail. Grandes réformes dont nous sommes fiers et qui ne seront pas si faciles à oublier. Réforme pénale, réforme fiscale entreprise avec plusieurs éléments importants dans le sens d'une démocratisation de la fiscalité.

Et puis ce que nous allons continuer à faire dans le domaine législatif...

M. Gabriel Kasperelt. N'importe quoi !

M. Pierre Joxe. ... avec d'autres grandes réformes législatives qui vont se poursuivre, nous le savons bien, au cours des mois à venir, au cours des années à venir.

A propos du travail législatif de cette assemblée, quelqu'un a dit : « D'ores et déjà, ces deux premières années de législature auront représenté des réformes sans précédent dans l'histoire du droit ouvrier, du droit social, mais aussi du droit pénal et déjà du droit fiscal et du droit économique. »

Eh bien ! nous allons continuer, ne serait-ce que pendant cette session, avec la loi sur l'économie sociale, la démocratisation du secteur public, une rénovation, une démocratisation du statut de la fonction publique, qui était déjà, à son époque, c'est-à-dire au lendemain de la Libération, une grande réforme législative. Nous allons poursuivre ce travail législatif et nous allons le poursuivre dans la même direction.

Notre solidarité avec vous s'appuie aussi, il faut le dire — et je le dis au nom du groupe socialiste — sur le fait que nous, les militants de gauche — ministres, députés, responsables dans le parti ou simples militants — nous sommes tous animés par un idéal politique, que nous servons, quelle que soit notre place dans la vie politique et dans la vie civique.

Cette donnée que constitue la solidarité politique paraît un peu incompréhensible à certains, pour qui la vie politique a d'autres dimensions. Mais pour nous, députés socialistes — je peux vous le dire, monsieur le Premier ministre — nous savons ce que cela représente, au-delà des difficultés et des divergences d'opinions qui peuvent exister, et, comme c'est normal, des différences d'appréciation qui peuvent se faire jour sur telle ou telle mesure...

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Ah ?

M. Pierre Joxe. ... des discussions. Celles-ci représentent la vraie démocratie socialiste, qui commence dans le mouvement socialiste lui-même, lequel se caractérise depuis toujours et se caractérisera toujours en France, je l'espère, par le goût et la volonté de la libre discussion, de l'échange des arguments, de la recherche des meilleures solutions dans l'intérêt du peuple. Cela, c'est une dimension de la démocratie socialiste...

M. Alain Madelin. De la démocratie tout court !

M. Pierre Joxe. ... sans doute difficile à comprendre pour certains de nos collègues dans cet hémicycle. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Plusieurs députés R. P. R. Fabius !

M. Pierre Joxe. Enfin, monsieur le Premier ministre, au-delà de l'action politique que nous avons menée et que nous menons ensemble, au-delà des puissants liens politiques qui nous unissent dans l'idéal socialiste, notre solidarité va au gouvernement légitime de la République, au gouvernement d'union de la gauche qui a entrepris et qui doit poursuivre les réformes démocratiques que le peuple français a choisies en mai et juin 1981.

Tel sera le sens de notre vote. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité en application de l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, je vais mettre aux voix l'approbation de sa déclaration de politique générale.

Conformément à l'article 65 du règlement, le vote va avoir lieu par scrutin public à la tribune.

Il y sera procédé par bulletins.

Ceux qui sont d'avis d'approuver la déclaration mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur indique, d'autre part, que le vote de leur délégué ne doit pas être émis par un bulletin ordinaire mais au moyen d'une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le sens du vote, le nom et la signature du délégué. Des formules imprimées ont été prévues à cet effet : les délégués peuvent se les procurer auprès des huissiers.

Afin de faciliter le déroulement du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre C.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je rappelle que je mets aux voix l'approbation de la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à une heure quarante.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert le jeudi 7 avril 1983 à zéro heure quarante.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les secrétaires à se retirer au 5^e bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure quarante, est reprise à deux heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	478
Nombre de suffrages exprimés	478
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	240
Pour l'approbation	323
Contre	155

L'Assemblée a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, vous venez de renouveler votre confiance au Gouvernement. C'est un vote franc et massif et nous vous en remercions chaleureusement.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1398, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi renforçant la protection des victimes d'infractions.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1399, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1400, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Moulinet un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant mise en œuvre de la directive du Conseil des communautés européennes du 14 février 1977 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissement (n° 1373).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1396 et distribué.

J'ai reçu de Mme Jacquaint un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n° 82-108 du 30 janvier 1982 relative aux contrats de solidarité des collectivités locales (n° 1385).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1397 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Vadepiet un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (n° 1210).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1403 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Raynal un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'adhésion de la France à l'acte constitutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (n° 1213).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1404 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Montdargent un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification d'une convention relative aux décisions de rectification d'actes de l'état civil (ensemble deux annexes) (n° 1216).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1405 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Bérégovoy un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification d'une convention consulaire entre la République française et la République du Viet-Nam (n° 1261).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1406 et distribué.

J'ai reçu de M. Pierre Raynal un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification d'un accord complémentaire à la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la sécurité sociale (n° 1262).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1407 et distribué.

J'ai reçu de Mme Dupuy un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Guinée équatoriale sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 1263).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1408 et distribué.

J'ai reçu de M. Bellon un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international sur l'étain (ensemble sept annexes) (n° 1265).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1409 et distribué.

— 4 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI ADOPTES PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1410, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1411, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi adopté par le Sénat, permettant aux attachés d'administration centrale admis à suivre une formation spécifique à caractère probatoire avant leur nomination en qualité de magistrat de participer à l'activité des parquets et juridictions de l'ordre judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1412 distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI
ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par le Sénat en deuxième lecture, relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1413, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Aménagement de l'ordre du jour ;

Discussion du projet de loi n° 1154 relatif au développement de certaines activités d'économie sociale (rapport n° 1391 de M. Gilbert Mitterrand, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à deux heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le jeudi 7 avril 1983, à neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mercredi 6 Avril 1983.

SCRUTIN (N° 441)

public à la tribune.

sur la déclaration de politique générale du Gouvernement de M. Pierre Mouroy. (Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	478
Nombre des suffrages exprimés.....	478
Majorité absolue.....	240
Pour l'approbation.....	323
Contre.....	155

L'Assemblée nationale a approuvé.

Ont voté pour :

MM.
Adevah-Pœuf.
Alaize.
Alfonzi.
Anciant.
Ansart.
Assani.
Aumont.
Badet.
Balligand.
Bally.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Bardin.
Barthe.
Bartolone.
Bassinet.
Bsteux.
Batist.
Baylet.
Bayou.
Beaufils.
Beaufort.
Béche.
Becc.
Belx (Roland).
Bellon (André).
Belorgey.
Beltrame.
Benedetti.
Benatière.
Beregovoy (Michel).
Bernard (Jean).
Bernard (Pierre).
Bernard (Roland).
Berson (Michel).
Bertile.
Besson (Louis).
Billardon.
Billon (Alain).
Bladt (Paul).
Bockel (Jean-Marie).
Bocquet (Alain).
Bols.
Bonnemaison.
Bonnet (Alain).
Bonrepsux.
Borel.
Boucheron.
 (Charente).
Boucheron.
 (Ille-et-Vilaine).
Bourget.
Bourguignon.
Braine.
Briaud.

Brune (Alain).
Brunet (André).
Brunhes (Jacques).
Bustlin.
Cabé.
Mme Cacheux.
Cambolive.
Cartelet.
Cartraud.
Cassaing.
Castor.
Cathala.
Caumont (de).
Césaire.
Mme Chaigneau.
Chanfrault.
Chapuis.
Charpentier.
Charzat.
Chaubard.
Chauveau.
Chénard.
Chevallier.
Chomat (Paul).
Chouat (Didier).
Coffineau.
Collin (Georges).
Collomb (Gérard).
Colonna.
Combastell.
Mme Commergnat.
Couillet.
Couqueberg.
Darinet.
Dassonville.
Defontaine.
Dehoux.
Delanoë.
Delehedde.
Deilsie.
Denvers.
Derosier.
Deschaux-Beaume.
Desgranges.
Dessain.
Destrade.
Dhaille.
Dollo.
Douyère.
Drouin.
Dubedout.
Ducoloné.
Dumas (Roland).
Dumont (Jean-Louis).
Dupilet.
Duprat.

Mme Dupuy.
Duraffour.
Durbec.
Durieux (Jean-Paul).
Duroméa.
Duroure.
Durupt.
Dutard.
Escutle.
Estier.
Evin.
Faugaret.
Faure (Maurice).
Mme Flévet.
Fleury.
Floch (Jacques).
Florian.
Forgues.
Forné.
Pourré.
Mme Frachon.
Mme Fraysse-Cazalla.
Frèche.
Frelaut.
Gabarrou.
Gailard.
Gaillet (Jean).
Garcin.
Garmendia.
Garrouste.
Mme Gaspard.
Gatel.
Germon.
Giovannelli.
Mme Goeriot.
Gourmelon.
Gouze (Christian).
Gouze (Hubert).
Gouzas (Gérard).
Grézard.
Guidon.
Guyard.
Haesebroeck.
Hage.
Mme Halkmi.
Hauteœur.
Hays (Kléber).
Hermier.
Mme Horvath.
Hory.
Houtear.
Huguet.
Huyghues.
 des Etages.
Ibanés.
Istace.

Mme Jacq (Marie).
Mme Jacquaint.
Jagoret.
Jaiton.
Jana.
Jarosz.
Joan.
Josephs.
Josplin.
Josselin.
Jourdan.
Journet.
Joxe.
Julien.
Kuchelids.
Labazée.
Labordé.
Lacombe (Jean).
Lagorce (Pierre).
Laignel.
Lajoinie.
Lamberl.
Lareng (Louis).
Lassale.
Laurent (André).
Laurissergues.
Lavédrine.
Le Balli.
Le Coadic.
Mme Lecuir.
Le Drian.
Le Fleury.
Le Franc.
Le Gara.
Legrand (Joseph).
Lejeune (André).
Le Meur.
Leonelli.
Loncle.
Lotte.
Luisi.
Madrelle (Bernard).
Mahéas.
Malsonnat.
Malandain.
Maigrat.
Malvy.
Marchais.
Marchand.
Maa (Roger).
Masse (Marlus).
Massion (Marc).
Massot.
Mellick.

MM.
Alphandery.
André.
Anquer.
Aubert (Emmanuel).
Aubert (François d').
Audinot.
Bachelet.
Barnier.
Barre.
Barrot.
Bas (Pierre).
Baudouin.
Baumel.
Bayard.

Menga.
Merleca.
Metain.
Metzinger.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Michel (Jean-Pierre).
Mitterrand (Gilbert).
Mocœur.
Mondargent.
Mme Mora.
 (Christiane).
Moreau (Paul).
Mortelette.
Moulinet.
Moutoussamy.
Nallex.
Mme Nelertz.
Mme Nevoux.
Nilés.
Noiebart.
Odru.
Oehler.
Olméta.
Ortet.
Mme Osselin.
Mme Palrat.
Patriat (François).
Pen (Albert).
Pénicaud.
Perrier.
Pesce.
Peuziat.
Phillibert.
Pidjot.
Pierret.
Pignon.
Pinard.
Pistre.
Pianchon.
Poignant.
Poperen.
Porelli.
Portheault.
Pouchon.
Prat.
Prouvost (Pierre).
Proveux (Jean).
Mme Provost.
 (Ellane).
Queyranna.
Quillé.
Rayassard.
Raymond.

Ont voté contre :

Bégault.
Bergelin.
Bigard.
Bibraux.
Rienc (Jacques).
Bonnet (Christian).
Bourg-Broc.
Bouvard.
Branger.
Brial (Benjamin).
Briane (Jean).
Brocard (Jean).
Brochard (Albert).
Caro.

Renard.
Rensault.
Richard (Alain).
Ricunon.
Rigal.
Rimbault.
Robin.
Rodet.
Roger (Emilia).
Roger-Machart.
Rouquet (René).
Rouquette (Roger).
Rousseau.
Sainte-Marie.
Sanmarco.
Santa Cruz.
Santrou.
Sapia.
Sarre (Georges).
Schiffler.
Schreiner.
Sénès.
Mme Sicard.
Mme Soum.
Soury.
Mme Sublet.
Suchod (Michel).
Sueur.
Tabanou.
Taddel.
Tavernier.
Teisseire.
Testu.
Théaudin.
Tinseau.
Tondon.
Tourné.
Mme Toutain.
Vacant.
Vadepley (Guy).
Valroff.
Vennin.
Verdon.
Vial-Massat.
Vidal (Joseph).
Villette.
Vivien (Alain).
Voulliot.
Wacheux.
Willquin.
Worms.
Zarka.
Zuccarelli.

Cavalié.
Chaban-Delmas.
Charlé.
Charlee.
Chasseguet.
Chirac.
Clément.
Cointat.
Cornette.
Corrèze.
Cousté.
Couve de Murville.
Daillet.
Debré.

Delatre.
Delfosse.
Deniau.
Deprez.
Desanlis.
Dominati.
Dousset.
Durand (Adrien).
Durr.
Esdras.
Falala.
Fèvre.
Fillon (François).
Fossé (Roger).
Fouchler.
Foyer.
Frédéric-Dupont.
Fuchs.
Galley (Robert).
Gantier (C'libert).
Gascher.
Gastions (de).
Gaudin.
Geng (Francis).
Gengenwin.
Gissingier.
Goasduff.
Godefroy (Pierre).
Godfrain (Jacques).
Gorse.
Goulet.
Grussenmeyer.
Guichard.
Haby (Charles).
Haby (René).
Hamel.
Hamelln.
Harcourt
(François d').

Mme Hauteclouque
(de).
Hunault.
Inchauspé.
Julia (Didier).
Kaspereil.
Koehl.
Krieg.
Labbé.
La Combe (René).
Lafleur.
Lancelin.
Lauriol.
Léotard.
Lestas.
Ligot.
Lipkowskl (de).
Madelln (Alain).
Marcellin.
Marcus.
Marette.
Masson (Jean-Louis).
Mathieu (Gilbert).
Mauger.
Maujouan du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignerie.
Mésmin.
Messmer.
Mestre.
Micaux.
Millon (Charles).
Mlossec.
Mme Missoffe.
Mme Moreau
(Louise).
Narquin.
Noir.

Nungesser.
Ornano (Michel d').
Perbel.
Péricard.
Perrin.
Petit (Camille).
Peyreffite.
Plnte.
Pons.
Préaumont (de).
Proriol.
Raynal.
Richard (Lucien).
Rigaud.
Rocca Serra (de).
Rossinot.
Royer.
Sablé.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Sellinger.
Sergheraert.
Soisson.
Sprauer.
Stasl.
Stirn.
Tiberl.
Toubon.
Tranchant.
Valleix
Vivien (Robert-
André).
Vuillaume.
Wagner.
Welsenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

Desgranges à M. Sénés.
Dollo à M. Choual (Didier).
Drouin à M. Vadepiéd (Guy).
Dubedout à M. Sapin.
Duprat à M. Julien.
Mme Dupuy à Mme Sublet.
M.M. Duraffour à M. Zuccarelli.
Durbec à M. Wacheux.
Durr à M. Haby (Charles).
Esdras à M. Dousset.
Falala à M. Lauriol.
Faugaret à M. Théaudin.
Faure (Maurice) à M. Defon-
taine.
Mme Fiévet à M. Bardin.
M.M. Floch (Jacques) à M. Sueur.
Fouillé à M. Planchou.
Foyer à M. Mauger.
Mme Frachon à M. Richard (Alain).
M.M. Fréche à M. Pinard.
Gallet (Jean) à M. Renault.
Gantier (Gilbert) à M. Fèvre.
Mme Gaspard à M. Worms.
M.M. Gaslines (de) à M. Marette.
Gatel à M. Mitterrand (Gil-
bert).
Geng (Francis) à M. Delfosse.
Gengenwin à M. Zeller.
Gissingier à M. Corrèze.
Godefroy (Pierre) à M. La
Combe (René).
Godfrain (Jacques) à M. Per-
bet.
Goulet à M. Wagner.
Gouzes (Gérard) à M. Beau-
fills.
Grézar à M. Provost-
(Eliane).
Grussenmeyer à M. Tran-
chant.
Guichard à M. Lafleur.
Guldnni à M. Besson (Louis).
Guyard à M. Beaufort.
Haesebroeck à M. Béche.
Mme Halimi à M. Tavernier.
Harcourt (François d')
à M. Durand (Adrien).
Mme Hauteclouque (de) à M. Bar-
nier.
M.M. Huyghes des Elages
à Mme Patrat.
Jagoret à M. Gaillard.
Jarosz à M. Hage.
Jospin à M. Billardon.
Julia (Didier) à M. Delatre.
Kuchelda à M. Beeg.
Lacombe (Jean) à M. Bene-
tière.
Laurissergues
à M. Garrouste.
Legrand (Joseph) à M. Mer-
cieca.
Leonetti à M. Santrot.
Léotard à M. Millon (Charles).
Lipkowskl (de) à M. Fillon
(François).
Loncle à M. Tinseau.
Maisonnat à M. Le Meur.
Malvy à M. Billion (Alain).
Marchais à M. Lajoinie.

Marcus à M. Galley (Robert).
Masse (Marius)
à M. Bernard (Roland).
Masson (Jean-Louis)
à M. Charlé.
Mathieu (Gilbert)
à M. Micaux.
Mayoud à M. Brocard (Jean).
Médecin à M. Couve de Mur-
ville.
Méhaignerie à M. Bouvard.
Menga à M. Josselin.
Messmer à M. Séguin.
Mestre à M. Haby (René).
Metais à M. Deschaux-
Beaume.
Mme Missoffe à M. Valleix.
M.M. Moreau (Paul) à M. Bonne-
maison.
Moutoussamy à M. Soury.
Mme Neiertz à M. Bernard (Jean).
M.M. Notebart à M. Dassonville.
Odru à M. Nités.
Olneta à M. Hauteclouque.
Ornano (Michel d') à
M. Gaudin.
Pen (Albert) à M. Borel.
Péricard à M. Petit (Camille).
Pesce à M. Bourget.
Peyreffite à M. Aubert (Em-
manuel).
Philibert à M. Escutia.
Pidjol à M. Bourguignon.
Pierret à M. Dumont (Jean-
Louis).
Pignion à M. Destrade.
Pons à M. Bergelln.
Poperen à Mme Mora (Chris-
tiane).
Pirelli à Mme Jacquaint.
Préaumont (de)
à M. Itamelin.
Prouvost (Pierre) à
M. Cassaing.
Quilès à Mme Jacq (Marie).
Rigal à Mme Chaigneau.
Rodet à M. Chapuis.
Roger (Emile) à M. Rieubon.
Rouquet (René) à M. Cau-
mont (de).
Sainte-Marie à M. Madrelle
(Bernard).
Santa Cruz à M. Durieux
(Jean-Paul).
Santoni à M. Toubon.
Sellinger à M. Sautier.
Sergheraert à M. Hunault.
Sprauer à M. Chasseguet.
Stasi à M. Pernin.
Stirn à M. Rossinot.
Tondon à M. Evln.
Mme Toutain à M. Forgues.
M.M. Vacant à M. Lotte.
Vennin à M. Germon.
Vial-Massat à M. Tourné.
Vuillaume à M. Gascher.
Weisenhorn à M. Cousté.
Wilquin à M. Dhaille.
Wolff (Claude) à M. Bayard.

N'ont pas pris part au vote :

M. Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), M.M. Juvantin, Mazoin et Salmon.

N'ont pas pris part au vote :

(Application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958.)

M.M. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René).

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M.M. Benouville (de) et Dassault.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M.M. Adevah-Pœuf à M. Lavédrine.
Ansquer à M. Raynal.
Audinot à M. Desanlis.
Aumont à M. Oehler.
Badet à M. Labazée.
Balligand à M. Le Bail.
Bally à Mme Osselin.
Bapt (Gérard) à M. Lareng
(Louis).
Bartolone à M. Metzinger.
Baumel à M. Narquin.
Baylet à M. Hory.
Bégault à M. Alphandery.
Bellon (André) à M. Hay-
mond.
Belorgey à M. Massol.
Beltrame à M. Laignel.
Bérégovoy (Michel) à M. Mor-
telette.
Bernard (Pierre) à M. Schif-
fler.
Berson (Michel) à M. Suchod
(Michel).
Bertille à M. Jalton.
Bocquel à M. Marchand.
Bonnet (Christian) à M. Mar-
cellin.
Boucheron (Charente) à
M. Boucheron (Ille-et-
Vilaine).

Bourg-Broc à M. Mlossec.
Branger à M. Royer.
Brial (Benjamin) à M. Goas-
duff.
Briane (Jean) à M. Birraux.
Bustin à M. Brunhes (Jac-
ques).
Mme Cacheux à M. Vivien (Alain).
M.M. Caro à M. Fuchs.
Castor à M. Mocœur.
Cathala à M. Malandain.
Cavallé à M. Krieg.
Chaban-Delmas à M. Kaspe-
rolt.
Charles à M. de Rocca Serra.
Charzui à M. Houquette
(Roger).
Chaubard à M. Taddel.
Chauveau à M. Douyère.
Chirac à M. Labbé.
Cointal à M. Plnte.
Collomb (Gérard)
à Mme Sicard.
Mme Commergnat à M. Michel
(Claude).
M.M. Conqueberg à M. Durupt.
Delanoë à Mme Soum.
Delehedde à M. Huguet.
Deniau à M. Noir.
Denvers à M. Vuillot.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (285) :

Pour : 280 ;

Non-votants : 5 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale),
M.M. Carraz, Gallo (Max), Lengagne et Souchon (René) (membres
du Gouvernement).

Groupe R. P. R. (188) :

Contre : 85 ;

Non-votant : 1 : M. Salmon.

Excusés : 2 : M.M. de Benouville, Dassault.

Groupe U. D. F. (64) :

Contre : 64.

Groupe communiste (44) :

Pour : 43 ;

Non-votant : 1 : M. Mazoin.

Non-inscrits (9) :

Contre : 6 : M.M. André, Audinot, Branger, Hunault, Royer et
Sergheraert ;
Non-votants : 3 : M. Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, M. Juvantin.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du mercredi 6 avril 1983.

1^{re} séance : page 43 ; 2^e séance : page 71.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.
Codes.	Titres.	France.	France.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
63	Compte rendu.....	91	361	Téléphone } Renseignements : 878-62-31 Administration : 878-61-39
33	Questions	91	361	
Documents :				
07	Série ordinaire	506	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :
27	Série budgétaire	162	224	
Sénat :				
06	Débats	110	270	
09	Documents	506	914	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 2,15 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)